

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE STRUCTURATION D'UNE ACTIVITÉ
PSYCHOÉDUCATIVE ASSISTÉE PAR L'ANIMAL**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
LYDIE FONTAINE**

MARS 2023

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Martin Caouette

Directeur de recherche

Comité d'évaluation :

Martin Caouette

Directeur de recherche

Jean-Yves Bégin

Évaluateur

Sonia Daigle

Évaluateur

Sommaire

L'animal est de plus en plus intégré au sein d'interventions psychosociales (Hoagwood et al., 2017). Le psychoéducateur qui fait la part belle au vécu partagé (Daigle et al., 2018) peut être tenté de joindre la médiation animale à sa pratique. Au Québec, même s'il peut se former en intervention assistée par l'animal (Extra formation continue, 2022; Synergie plumes et poils, 2022), aucune formation n'offre au psychoéducateur un contenu spécifique à l'intégration de l'animal à son champ disciplinaire. Les écrits scientifiques, eux-mêmes, n'offrent aucune ligne directrice en ce sens.

Ce manque de standardisation et de guide impactant la qualité des services offerts (Graham, 1992) ainsi que la recherche dans le domaine (Hoagwood et al., 2017), il est proposé par le biais de cette recherche, de développer un *outil de structuration d'une activité psychoéducative assistée par l'animal*.

En prenant appui sur le devis de recherche et développement de Harvey et Loiselle (2009), un référentiel est établi, reprenant les concepts de la psychoéducation et de l'intervention assistée par l'animal. Une analyse permet ensuite de constater la compatibilité de la psychoéducation et de la médiation animale et permet à définir la psychoéducation assistée par l'animal. Une réflexion est alors amorcée afin de considérer l'influence de l'intégration de l'animal sur la structure de l'activité psychoéducative. Ensuite, *l'outil de structuration d'une activité psychoéducative assistée par l'animal (OSAPAA) et développé* et mise à l'essai en collaboration avec des psychoéducateurs formés en intervention assistée par l'animal. Les commentaires et constats des participants, recueillis à la suite de l'utilisation du prototype de l'outil, permettent son optimisation. L'OSAPAA est un appui au respect des bonnes pratiques, tout en étant à la fois facile d'utilisation et adapté aux différents contextes d'intervention.

L'utilisation de l'OSAPAA favorise la qualité des services offerts en psychoéducation assistée par l'animal en permettant au psychoéducateur d'assurer l'efficacité, la sécurité et l'éthique de son intervention. De plus, l'outil facilite la recherche scientifique dans le domaine, en offrant

aux chercheurs de considérer et de contrôler les différents paramètres de l'activité psychoéducative assistée par l'animal.

Les lacunes des écrits scientifiques dans le domaine de l'intervention assistée par l'animal (Hoagwood et al., 2017) expliquent les principales limites de cette recherche. En effet, le référentiel utilisé pour la conception de cet outil se base sur un nombre limité de références, pour la grande majorité des manuels. De plus, la mise à l'essai de l'outil a été réalisée par deux participants. Cela s'explique par le petit nombre de psychoéducateurs qui pratiquent cette modalité d'intervention, mais également par la diversité des formations en intervention assistée par l'animal, pas toutes reconnues par la Corporation des zoothérapeutes du Québec (2022a). Les résultats de cette étude doivent donc encore être validés et nous recommandons que l'outil soit mis à l'essai de manière systématique (Harvey et Loiselle, 2009).

Table des matières

Sommaire	iii
Liste des tableaux et des figures.....	ix
Remerciements	x
Introduction	1
L'animal et les soins	2
L'animal et la psychoéducation	3
Les objectifs de la recherche.....	5
Cadre conceptuel	6
La psychoéducation.....	7
L'intervention psychoéducative	7
L'adaptation	7
Les opérations professionnelles	8
L'activité psychoéducative	11
Le partage du vécu	13
Les schèmes relationnels.....	13
La formation du psychoéducateur.....	14
L'éthique et la déontologie	15
L'intervention assistée par l'animal	15
La terminologie	16
La thérapie assistée par l'animal	17
L'intervenant en intervention assisté par l'animal.....	20
Les lignes directrices	20
Les différents profils d'intervenants	21
Les compétences de l'intervenant	21
L'animal partenaire	22
La terminologie.....	22
Les lignes directrices	23
La sélection de l'animal.....	24

Les soins à l'animal	26
Le bien-être de l'animal.....	26
Les expériences de développement antérieures	29
Méthodologie	30
La recherche développement.....	31
Le déroulement de la recherche	31
Étape 1 : Origine de la recherche	31
.....	32
Étape 2 : Référentiel.....	32
Étape 3 : Méthodologie.....	33
La posture épistémologique.....	33
Le plan d'action et outils de collecte et d'analyse de données.....	34
La clientèle et le devis de connaissances.....	34
Les outils de collecte et d'analyse de données	34
L'éthique.....	36
Étape 4 : Opérationnalisation.....	36
La conception et l'élaboration de l'outil.....	37
La mise à l'essai.....	37
Les participants	38
Étape 5 : Résultats.....	39
Résultats	40
La compatibilité de la psychoéducation et de la thérapie assistée par l'animal.....	41
L'impact de la thérapie assistée par l'animal sur l'activité psychoéducative	44
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Sujet	45
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Éducateurs.....	45
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Objectifs.....	47
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Programme.....	47
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Moyens de mise en interaction. ...	47
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Temps.....	48

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Espace	48
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Code et procédures.....	48
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Système de responsabilités	49
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Système d'évaluation et de reconnaissance	49
La présentation du prototype de l'outil	50
Le plan d'activité	50
Section 1 - Les informations sur l'activité.....	50
Section 2 - Le sujet	50
Section 3 - Les agents d'intervention	51
Les intervenants.....	51
L'animal partenaire d'intervention.....	52
Section 4 - Les objectifs	52
Section 5- Le programme	52
Section 6 – Le déroulement	52
Section 7 - Les moyens de mise en interaction.....	52
Section 8 - L'espace.....	55
Section 9 - Le code et procédures	56
Section 10 – Le système de responsabilités.....	57
Section 11 - Le système d'évaluation et de reconnaissance	57
Le guide d'utilisation	57
Présentation des constats et commentaires des participantes	58
La versatilité de l'outil.....	58
L'ergonomie de l'outil.....	59
La pertinence de l'outil.....	62
Discussion	64
L'analyse des résultats et modifications apportées à l'outil.....	65
Les points forts de l'outil	65
Les modifications apportées à l'outil	66

Les limites et intérêts du devis de recherche utilisé	70
Les limites de la recherche et recommandations.....	71
Les retombées de la recherche	73
Conclusion.....	74
Appendice A Questionnaire investigatif.....	83
Appendice B Certificat d'éthique de la recherche avec des êtres humains.....	85
Appendice C Formulaire de consentement	88

Liste des tableaux et des figures

Tableau

Tableau 1	Déroulement de la mise à l'essai.....	38
-----------	---------------------------------------	----

Figures

Figure 1	Les opérations professionnelles (Renou, 2005).....	9
Figure 2	La structure d'ensemble (Gendreau, 2001).....	11
Figure 3	Les interventions assistées par l'animal (IAHAIO, 2018).....	17
Figure 4	Devis de recherche et développement de Harvey et Loiselle (2009)	32
Figure 5	La structure d'ensemble modifiée intégrant l'animal partenaire d'intervention (Adapté de Gendreau, 2001)	46
Figure 6	Pictogrammes et significations	58

Remerciements

Ce mémoire est l'aboutissement d'un parcours universitaire qui représente plusieurs compromis familiaux.

Je tiens à remercier mon conjoint Stéphane pour son soutien inestimable. Je te remercie d'avoir cru en moi et de m'avoir toujours encouragé à me dépasser.

Je souhaite aussi remercier mes merveilleuses filles, Aélia et Cléo pour leur bienveillance et leurs encouragements.

Je tiens également à remercier mes animaux partenaires de vie, ceux qui maintiennent ma passion pour la relation humain-animal si vivante : Douce, Smarty, Poney, Bonhomme, Bilbo et Kanata.

Enfin, je voudrais remercier le professeur Martin Caouette, mon directeur de mémoire, qui a accueilli ce projet avec une curiosité bienveillante et qui a su m'offrir tant de considération et m'insuffler la sécurité nécessaire à la réalisation de ce mémoire. Je suis choyée d'avoir été accompagnée par toi. Ce projet n'aurait pas abouti sans ta présence toujours juste.

Introduction

Parmi les approches d'intervention novatrices qui font actuellement consensus auprès des professionnels de la santé et des services sociaux, il y a l'intervention assistée par l'animal (IAA) (Berget et Grepperud, 2011). En effet, les milieux d'intervention sont aujourd'hui nombreux à intégrer l'animal dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs usagers. Que ce soit dans les écoles, les centres hospitaliers, les centres de soins de longue durée, les centres de réadaptation, les centres de détention, nombre d'usagers bénéficient d'interventions assistées par l'animal (Matuszek, 2010). Les intervenants psychosociaux et plus spécifiquement les psychoéducateurs qui appuient leur intervention sur le vécu partagé avec les usagers (Daigle et al., 2018; Gendreau, 2001), sont particulièrement susceptibles de faire vivre à leur client une intervention assistée par l'animal.

L'animal et les soins

L'intégration des animaux au sein des traitements offerts aux humains n'est pas récente. Au 17^e siècle déjà, William Tuke souhaitant améliorer les services offerts aux malades intégrait des lapins et des volailles au sein d'un asile psychiatrique (Serpell, 2011). Les effets de la présence des animaux et des interactions humains-animaux sur l'être humain ont depuis ce temps été étudiés. Sur le plan physiologique, les études montrent que la possession d'un animal domestique est corrélée à une baisse de la pression artérielle (Allen et al., 2002), du taux de cholestérol et des triglycérides (Dembicki et Anderson, 1996) chez les adultes et à un risque moins élevé de développer de l'asthme ou des allergies chez les enfants (Nafstad et al., 2001; Ownby et al., 2002). Friedmann *et al.* (1980) ont constaté grâce à une étude longitudinale que parmi les personnes victimes d'une crise cardiaque, celles qui ont un animal domestique vivent plus longtemps que celles qui n'en ont pas. Ensuite, sur le plan psychologique, l'adoption d'un chien ou d'un chat améliore le bien-être psychologique, l'estime de soi, l'adaptation au deuil (Garrity et al., 1989; Serpell, 1991) tout en augmentant les interactions sociales (McNicholas et al., 2005).

Selon McGrath (2013), la présence de l'animal au sein d'un processus thérapeutique, plus spécifiquement celle du chien, présente différents avantages. Pour commencer, les participants de son étude constatent que le chien enrichit l'espace thérapeutique par son acceptation

inconditionnelle du client, sa présence réconfortante et apaisante et sa capacité à stimuler les sens. Ensuite, la présence de l'animal, en améliorant la relation entre le client et l'intervenant et en facilitant l'accès aux émotions, favorise l'alliance thérapeutique. Enfin, les participants de l'étude parlent des effets uniques de la triade thérapeutique client-intervenant-animal au sein de laquelle l'animal agit tels un messenger, un agent d'amour, une voie d'accès aux défenses des clients ou encore un effet miroir des habiletés relationnelles de ce dernier.

L'animal et la psychoéducation

Or, malgré l'utilisation de la stratégie animalière dans les milieux d'intervention psychosociale, les résultats encourageants de la recherche scientifique concernant les bienfaits de la relation humain-animal et de l'apport de l'animal au sein d'une intervention de type thérapeutique, à ce jour, une seule étude met en relation la psychoéducation et la thérapie assistée par l'animal. Cavanagh (2007) y analyse la compatibilité de trois programmes de thérapie assistée par l'animal et du contexte psychoéducatif et conclut à un possible arrimage des deux disciplines. Les écrits scientifiques ne font état d'aucune étude concernant l'intégration de l'animal au sein de l'intervention psychoéducatif et n'offre aucune ligne directrice aux psychoéducateurs qui souhaitent utiliser cette modalité d'intervention. De plus, les formations en intervention assistée par l'animal reconnues par la Corporation des zoothérapeutes du Québec (Corporation des Zoothérapeutes du Québec, 2022b) s'adressent à un large éventail d'intervenants. Pour accéder à la formation de Synergie Plumes et Poils, il faut « détenir un secondaire 5 » (Synergie plumes et poils, 2022), alors que le Cégep de La Pocatière exige de « détenir un diplôme de niveau collégial (DEC ou AEC) dans les domaines de la relation d'aide ou de l'éducation » (Extra formation continue, 2022). Ainsi, les professionnels de la santé, des services sociaux et de l'éducation, quelle que soit leur spécialisation, reçoivent le même enseignement et il n'existe à ce jour aucune formation spécifique à l'intégration de l'animal au sein d'une intervention psychoéducatif. Le psychoéducateur formé en zoothérapie doit donc bricoler un arrimage entre ses compétences en intervention assistée par l'animal et son champ d'expertise en intervention psychoéducatif. Celui qui n'est pas formé en zoothérapie n'a aucune recommandation concernant une éventuelle

collaboration avec un intervenant formé en intervention assistée par l'animal. Cette situation apporte son lot de désavantages et de risques.

Sur le plan de l'intervention d'abord, cette absence de paramètres amène les intervenants à suivre leur intuition à défaut de pouvoir s'appuyer sur des fondements scientifiques. Dans ces conditions, selon Graham (1992), leur intervention se définit davantage comme une action d'aidant naturel plutôt qu'un acte professionnel. Concrètement, cette absence de guide, de méthode et de procédure favorise le glissement d'un service de type thérapie assistée par l'animal vers un service de type récréatif. En effet, comme il est mentionné plus haut, la thérapie assistée par l'animal est une stratégie d'intervention qui doit faire partie d'un processus d'intervention rigoureux mené par un professionnel (IAHAIO, 2018). Intégrer l'animal au sein d'une intervention psychoéducative suppose donc une bonne évaluation des caractéristiques du sujet, une organisation rigoureuse de l'activité dont la médiation animale aura été ciblée comme modalité d'intervention la plus à même d'amener le client à atteindre son objectif, une réflexion concernant les effets de la stratégie, de l'utilisation qui en sera faite par l'intervenant et une évaluation des résultats de cette intervention. Le psychoéducateur qui intègre l'animal de manière informelle ne faisant que mettre un client en contact avec un animal ne peut alors prétendre offrir un service professionnel. Enfin, les milieux d'intervention qui souhaitent collaborer avec des intervenants externes offrant des services de zoothérapie ont peu de balises pour appuyer leur démarche. En effet, dans ces conditions, il leur est particulièrement difficile de faire un choix éclairé quand vient le moment de choisir le type d'intervention qui convient à leurs usagers, de faire le choix de l'intervenant en zoothérapie qui répond le mieux à leur besoin et enfin de collaborer avec ce dernier pour intégrer de manière professionnelle l'assistance de l'animal à leur processus d'intervention.

Ensuite, sur le plan de la recherche, cette absence de lignes directrices ne permet pas d'étudier les mécanismes d'efficacité de la thérapie assistée par l'animal, ce qui représente à ce jour une des plus grandes limites de la recherche dans ce domaine (Hoagwood et al., 2017). D'une part, une grande partie des études réalisées, même si leur objectif est d'étudier les bienfaits de la thérapie assistée par l'animal, ne fait en réalité que vérifier les effets de la présence animalière. Par

exemple, Henry et Crowley (2013) dans leur étude souhaitent vérifier si la thérapie assistée par l'animal associée à une formation à la pleine conscience facilite le développement des compétences de pleine conscience par rapport à la formation à la pleine conscience traditionnelle en comparant deux groupes : un groupe *pleine conscience* et un groupe *pleine conscience/thérapie assistée par l'animal*. Le premier groupe reçoit un programme modifié de réduction du stress basé sur la pleine conscience et le second groupe reçoit le même programme de pleine conscience, mais cette fois en présence d'un chien de thérapie, avec pour consigne d'interagir avec ce dernier selon leur désir. Ce sont donc les effets de la présence de l'animal en contexte de thérapie qui sont étudiés plutôt que les effets d'une thérapie assistée par l'animal, au sein de laquelle le thérapeute use de stratégies bien précises pour mettre en relation le client et l'animal dans le but de faciliter l'atteinte des objectifs thérapeutiques. De plus, comme le mentionnent Mulcahy et McLaughlin (2013) dans leur recension des écrits, les études réalisées sur des programmes d'intervention, ne sont pour la plupart pas reproductibles puisqu'elles se basent sur des programmes très variables qui n'ont jamais fait l'objet d'évaluation.

Les objectifs de la recherche

À la lumière de ces informations, dans un souci de qualité et d'efficacité des services offerts à la clientèle, il est impératif de standardiser les pratiques d'intervention psychoéducatrice intégrant l'animal et de fournir aux intervenants des lignes directrices. Dans le domaine de l'intervention psychosociale, Green (2001) suggère de considérer les meilleures pratiques telles des processus d'intervention décrivant les besoins, les ressources, les interventions, les techniques, les méthodes et les procédures. Dans le cas de la psychoéducation associée à l'intervention assistée par l'animal, il s'agit d'offrir aux psychoéducateurs une méthode rigoureuse pour valider la pertinence d'intégrer l'animal au sein de leur intervention, évaluer les avantages et les risques et structurer adéquatement leur intervention. Les objectifs de cette recherche sont donc de (1) développer un *outil de structuration d'une activité psychoéducatrice assistée par l'animal* et (2) d'analyser l'expérience d'utilisation de cet outil par des psychoéducateurs qui pratiquent la thérapie assistée par l'animal.

Cadre conceptuel

Cette section présente les concepts en psychoéducation et en intervention assistée par l'animal sur lesquels se basent la conception et la réalisation de l'objet développé au sein de cette recherche ainsi qu'un état des réalisations antérieures qui s'apparenteraient à ce dernier.

La psychoéducation

Cette première partie présente l'intervention psychoéducative, les concepts sur lesquels elle repose et ses méthodes. Ensuite sont présentées la formation exigée et les compétences du psychoéducateur. Enfin, la déontologie qui régit sa pratique est exposée.

L'intervention psychoéducative

L'intervention psychoéducative se conçoit telle une intervention menée dans le but de favoriser l'adaptation d'une personne qui vit des difficultés dans son milieu de vie (Renou, 2005). Selon Gendreau (2001), l'intervention psychoéducative conçoit la personne comme un individu qui se développe continuellement grâce aux interactions avec son environnement, passant par des phases d'équilibre et de déséquilibre. La tâche du psychoéducateur consiste donc à utiliser le milieu de vie de la personne, pour l'accompagner dans son retour à un équilibre adaptatif. Pour ce faire, il structure l'environnement de la personne, afin de lui faire vivre des expériences adaptées et stimulantes et l'accompagne dans le développement de nouvelles capacités. En somme, l'intervention psychoéducative vise donc la personne elle-même, mais également l'environnement au sein duquel ses difficultés se manifestent ainsi que les interactions entre la personne et cet environnement (Renou, 2005).

L'adaptation

L'adaptation se définit comme un état d'équilibre entre le bien-être interne et le bien-être externe. Cet état qui permet le fonctionnement optimal d'une personne dans son environnement n'est possible sans un engagement à la fois de la personne et de son entourage. En effet, ce sont les interactions entre ces deux pôles qui permettent le développement de la personne (Tremblay, 2001).

Cette dernière a développé des schèmes, qui constituent son potentiel adaptatif (Renou, 2005), sur lesquels elle s'appuie pour faire face aux défis proposés par son environnement. Ces

capacités, qu'elles soient d'ordre physique, psychologique, cognitif ou social permettent à la personne d'appréhender les problèmes rencontrés et de se mettre en action pour les résoudre. Elles sont développées, renforcées ou transformées au fil des expériences vécues selon les apprentissages réalisés.

Ainsi, le potentiel expérientiel (PEX), à savoir la richesse des occasions d'apprentissages offerts par l'environnement, influence directement le développement des capacités adaptatives de la personne et donc son potentiel d'adaptation (PAD) lorsqu'elle se trouve en situation de déséquilibre. Le potentiel expérientiel doit cependant être adapté au potentiel d'adaptation de la personne. C'est le niveau de convenance. En effet, plus nombreuses sont les composantes de l'environnement d'apprentissage qui rejoignent les forces et intérêts de la personne, plus grandes sont les chances qu'elle se mette en action (Renou, 2005).

Les opérations professionnelles

L'intervention psychoéducative s'opérationnalise sur le terrain par une évaluation et une intervention continues auprès de la personne (Renou, 2005). En effet, le savoir-faire des psychoéducateurs s'actualise par une série de huit opérations professionnelles (Gendreau, 2001). Les sept premières se réalisent théoriquement les unes à la suite des autres et peuvent s'enchaîner tant et aussi longtemps que la personne exprime des besoins sur le plan de l'adaptation, alors que la dernière, la *communication* est présente tout au long du processus d'intervention (voir Figure 1)

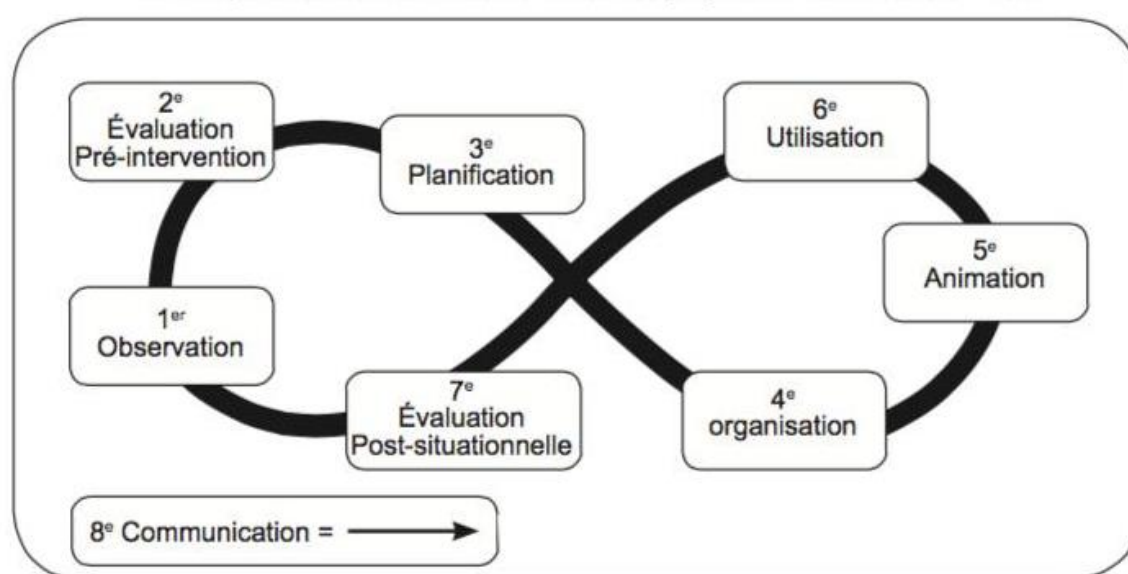
L'*observation* est la première des étapes du processus d'intervention psychoéducative. Elle permet au psychoéducateur de recueillir l'ensemble de l'information nécessaire à la compréhension de la problématique vécue par la personne. Le psychoéducateur observe et recueille de manière la plus objective possible les comportements émis par la personne dans les situations concernées par les difficultés vécues (Gendreau, 2001).

L'*évaluation pré-intervention* consiste à classer et analyser les informations récoltées par le psychoéducateur lui-même lors de l'*observation* et par les autres professionnels et les membres

de l'entourage de la personne. C'est à la lumière de ces données que le psychoéducateur, en s'appuyant sur ses modèles théoriques, émet des hypothèses cliniques qui guideront son intervention (Gendreau, 2001).

Figure 1

Les opérations professionnelles (Gendreau, 2001)



Lors de la *planification*, fort de sa compréhension de la situation de la personne, le psychoéducateur s'appuie sur les hypothèses posées préalablement pour fixer des objectifs et cibler les moyens de les atteindre. Aussi, il s'assure de déterminer les critères et les outils qui lui permettront de juger de l'atteinte de ces objectifs. La *planification* de l'intervention offre donc des balises au psychoéducateur et aux personnes qui seront impliquées lors des prochaines étapes de l'intervention (Gendreau, 2001).

L'*organisation* fait référence à l'ensemble des actions posées par le psychoéducateur pour aménager les composantes du contexte de son intervention afin que cette dernière offre à la personne aidée les opportunités d'y exercer ses habiletés et d'atteindre les objectifs (Gendreau, 2001).

L'*animation* s'inscrit dans l'ici et le maintenant. Il s'agit d'une activité de la vie quotidienne ou encore d'une activité structurée que la personne partage avec le psychoéducateur. Chacune des conditions alors prévues lors de l'*organisation* prend vie, invitant la personne à se mettre en mouvement pour exercer son potentiel d'adaptation. L'*animation* est en fait la mise en interaction des moyens habilement choisis par le psychoéducateur pour faire vivre un déséquilibre à la personne, l'amenant dans sa recherche d'équilibre, à développer de nouvelles habiletés (Gendreau, 2001).

L'*utilisation* est le moyen utilisé par le psychoéducateur pour accompagner le client dans ses prises de conscience et dans le développement de nouvelles capacités (Puskas et al., 2012). Il s'agit d'une intervention rétroactive qui prend appui sur un événement vécu par le client et partagé avec le psychoéducateur à l'étape de l'*animation*. Cet événement, qui fait l'objet d'une mise en sens, de la part du psychoéducateur, si elle est juste, permet au client de mieux cerner son senti, ses pensées et ses comportements, ainsi que leur interdépendance et leur impact dans la situation vécue (Gendreau, 2001).

L'*évaluation post-intervention* consiste à analyser les données recueillies lors de l'*animation* et de l'*utilisation* et de les mettre en perspectives avec l'hypothèse formulée lors de l'*évaluation pré-intervention*, ainsi que les objectifs fixés et les moyens utilisés pour les atteindre. Le résultat de cette évaluation permet de considérer l'efficacité de l'intervention et de statuer sur la poursuite de l'intervention et ses conditions ou son arrêt (Gendreau, 2001).

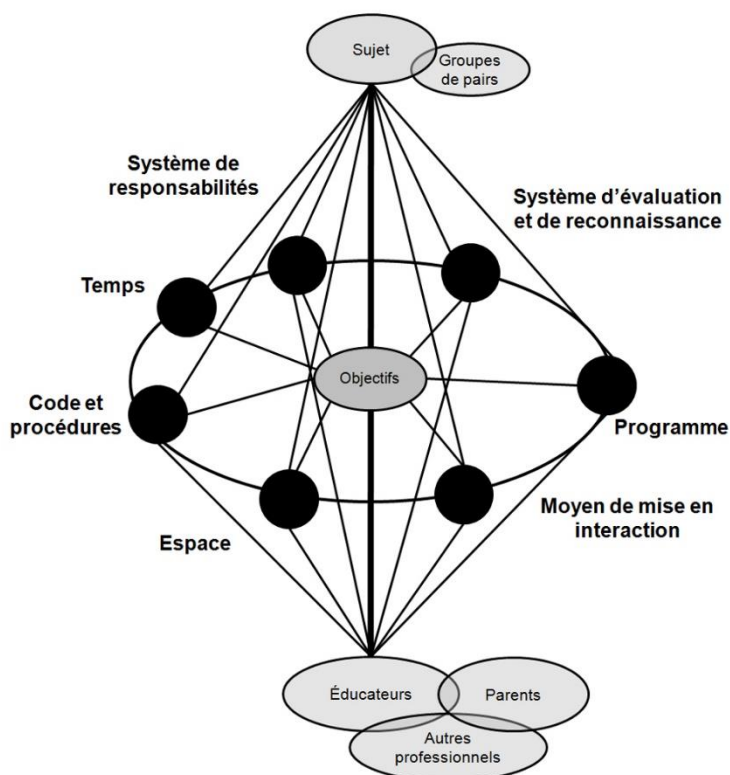
La dernière opération professionnelle est la *communication*. Tout au long du processus d'intervention, le psychoéducateur communique avec la personne qu'il accompagne pour la guider, l'encourager, la féliciter ou encore pour favoriser les prises de conscience. La communication fait également référence à toutes les tâches réalisées par le psychoéducateur pour conserver des traces de son intervention et les transmettre à d'autres professionnels (Gendreau, 2001).

L'activité psychoéducative

Selon Gendreau (2001), l'activité psychoéducative est le moyen d'intervention privilégié du psychoéducateur. Planifiée selon les caractéristiques du *sujet*, elle doit être adaptée à ses capacités tout en étant suffisamment stimulante pour favoriser sa mise en mouvement. L'activité est une occasion pour le *sujet* de créer des liens avec son entourage et de développer ses habiletés. L'auteur (Gendreau, 2001), qui considère le contexte éducatif comme un système de composantes dynamiques toutes interdépendantes, propose de structurer l'activité à partir de la structure d'ensemble de l'intervention psychoéducative (voir Figure 2)

Figure 2

La structure d'ensemble (Gendreau, 2001)



Le *Sujet*, acteur essentiel de la structure, est celui pour qui le psychoéducateur organise l'intervention. Il influence l'organisation des autres composantes qui doit être adaptée à ses capacités et aux objectifs.

La composante *Educateurs* fait référence à l'équipe d'éducateurs, dont le psychoéducateur, qui gravite et qui est responsable de l'intervention. Ces éducateurs, grâce à leurs compétences, organisent l'environnement du *sujet*, l'accompagnent dans ses interactions avec cet environnement et le soutiennent dans le développement de ses capacités.

Les *objectifs* visés par l'intervention guident cette dernière. Ils sont élaborés en fonction des caractéristiques et des besoins du *sujet*.

Le *programme (contenu)* est l'ensemble des activités prévues par le psychoéducateur pour mettre le *sujet* en relation avec son environnement et lui permettre d'exercer son potentiel d'adaptation.

Le *Système de responsabilités* est composé des rôles et des tâches attribués aux différents acteurs de la structure.

Les *moyens de mise en interaction* sont les méthodes didactiques et les techniques d'intervention utilisées par le psychoéducateur pour mettre le *sujet* en relation avec son environnement et les tâches attendues.

Le *code et procédures* sont les règles de conduite à respecter lors de l'activité ainsi que les procédures mises en place dans le milieu.

Le *temps* fait référence au contexte temporel de l'activité, tel que l'heure de début et de fin, ou encore le déroulement des différentes étapes de l'intervention.

L'*espace* concerne le lieu où se déroule l'activité et ses caractéristiques particulières.

Le *système d'évaluation et de reconnaissance* est l'ensemble des moyens utilisés par le psychoéducateur pour évaluer l'atteinte des *objectifs* et refléter au *sujet* son niveau d'adéquation avec les attentes mais aussi pour évaluer la pertinence de son activité.

Le partage du vécu

Le psychoéducateur se différencie des autres professionnels psychosociaux, par la spécificité du partage de vécu (Puskas et al., 2012). En effet, le psychoéducateur appuie son intervention sur un événement vécu par le client qui lui est partagé. Le partage de vécu peut être un vécu partagé, lorsque le psychoéducateur participe avec le client à l'activité concernée. Par exemple, lors d'une partie de jeu de société à laquelle il participe avec le client. Le vécu peut aussi être observé. C'est le cas lorsque le psychoéducateur est présent et qu'il anime une activité ou alors qu'il observe le client au sein d'une activité de la vie quotidienne. Le psychoéducateur peut, par exemple, animer un atelier sur les habiletés sociales et y observer le client ou encore observer les comportements de ce dernier lors d'une récréation. Enfin, le vécu peut être rapporté, lorsque l'événement se déroule en l'absence du psychoéducateur. Ce dernier questionnera le client et son entourage pour avoir l'ensemble des informations entourant l'événement vécu.

Les schèmes relationnels

La relation entre le psychoéducateur et le *sujet étant* au cœur de l'intervention psychoéducative (Puskas et al., 2012), le psychoéducateur doit faire preuve de savoir-être. Au nombre de six, les schèmes relationnels sont les principales compétences humaines que doit développer le psychoéducateur (Gendreau, 2001). Le premier, la *considération* est à la base de toute relation d'aide. Elle fait référence au fait de voir une personne dans son unicité, de reconnaître sa valeur et ses ressources et d'apprécier cette personne de manière inconditionnelle. Ensuite, la *sécurité* fait référence à la capacité de faire face aux défis de la vie en prenant appui sur ses expériences vécues dans le passé. La *confiance*, qui se traduit par la certitude d'avoir les ressources nécessaires pour accompagner le client. La *disponibilité* est l'art d'être présent à l'autre. Pour le

psychoéducateur, cela se manifeste par un ensemble d'attitudes et de comportements qui lui permettent de répondre aux besoins de la personne qu'il accompagne. La *congruence* fait référence à l'authenticité. Elle exige du psychoéducateur d'être consistant en ce qui concerne ses valeurs, ses pensées, ses émotions et ses comportements. Enfin, l'*empathie* se définit comme la capacité de comprendre le point de vue de l'autre et de ressentir ses émotions (Gendreau, 2001).

La formation du psychoéducateur

Le Code des professions du Québec, en réservant des activités aux psychoéducateurs, met en lumière le caractère préjudiciable de l'intervention psychoéducative qui se fait auprès d'une clientèle vulnérable (Gouvernement du Québec, 2022). Le titre de psychoéducateur est protégé et géré par l'Ordre des Psychoéducateurs et Psychoéducatrices du Québec (OPPQ). Pour se voir autoriser l'utilisation du titre, une formation universitaire de deuxième cycle est exigée. En effet, la voie d'admission régulière exige une maîtrise en psychoéducation (OPPQ, 2022a).

Tout au long de cette formation, il est attendu que le psychoéducateur développe un certain nombre de compétences que l'OPPQ présente dans le document *Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur* (OPPQ, 2018). Les compétences du psychoéducateur se catégorisent comme suit :

Le premier domaine de compétences est *La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en psychoéducation*. Elle cible les compétences relatives à la collecte de données, la communication des résultats de l'évaluation psychoéducative, le plan d'intervention et la mise en œuvre de l'intervention.

Le deuxième domaine de compétences, *La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en psychoéducation* vise les compétences en lien avec la production de documents cliniques, la collaboration professionnelle au sein d'équipe intradisciplinaire et interdisciplinaire et l'organisation des services psychoéducatifs.

Le développement professionnel continu est le troisième domaine de compétences. Il réfère à la production et à la mise en action d'un plan de formation continue adapté aux besoins de développement professionnel.

Enfin, le dernier domaine de compétences, *la participation à l'évolution et au rayonnement de la profession* concerne les habiletés à participer au transfert et à l'approfondissement des connaissances en psychoéducation.

L'éthique et la déontologie

Puskas *et al.* (2012) proposent de considérer l'éthique comme un triple souci. Selon eux (Puskas *et al.*, 2012), le psychoéducateur doit porter une attention particulière à sa propre personne pour être en mesure d'accompagner autrui adéquatement. Il doit également se préoccuper du bien-être et de l'intégrité de l'autre, à savoir, le *sujet* de son intervention, ses proches et ses collègues d'intervention. Enfin, le psychoéducateur doit se soucier de l'organisation pour laquelle il travaille, de sa profession et même de la société.

Le Code de déontologie des psychoéducateurs et des psychoéducatrices (OPPQ, 2021) définit les *devoirs et obligations du psychoéducateur envers le client, le public et la profession*. Différentes règles de conduite y sont énumérées, catégorisées selon les points suivants : *la relation professionnelle, le consentement, les renseignements de nature confidentielle, l'accessibilité et la rectification des dossiers, l'indépendance professionnelle et le conflit d'intérêts, la recherche, les honoraires, les obligations et restrictions relatives à la publicité, la collaboration et l'engagement professionnels et la qualité d'exercice*.

L'intervention assistée par l'animal

Cette section propose un tour d'horizon des différents concepts qui entourent l'intervention assistée par l'animal. Les différents termes utilisés dans le domaine, les particularités de la thérapie assistée par l'animal, l'intervenant en intervention assistée par l'animal et le partenaire d'intervention sont présentés.

La terminologie

Au Québec, il est commun d'utiliser le terme zoothérapie pour faire référence aux différentes activités sollicitant la présence d'un animal. La Corporation des Zoothérapeutes du Québec (2022c), un regroupement de zoothérapeutes indépendants, définit la zoothérapie comme :

Une intervention qui est dirigée par un professionnel formé en zoothérapie (le zoothérapeute), avec un animal entraîné et sélectionné (l'animal partenaire d'intervention en zoothérapie, appelé aussi APIZ), auprès d'une personne en difficulté (le client). L'objectif de l'intervention en zoothérapie est l'amélioration du bien-être physique, affectif, cognitif ou social selon les besoins spécifiques du client.

Cela dit, les activités dites de zoothérapie n'ayant pas toujours une visée thérapeutique, le terme laisse place à celui de « médiation animale » utilisé pour faire référence aux diverses pratiques sollicitant l'assistance de l'animal en contexte de soin (Bélair, 2017).

Sur le plan international, d'autres termes permettent de distinguer les différents types d'intervention qui peuvent s'offrir en collaboration avec un animal. L'International Association of Human-animal Interaction Organizations (IAHAIO) (2018), qui œuvre dans le domaine de l'intervention assistée par l'animal depuis 1992, différencie les activités assistées par l'animal de l'éducation assistée par l'animal et de la thérapie assistée par l'animal. Ces trois catégories se retrouvent dans la grande famille des interventions assistées par l'animal (voir Figure 3).

Selon l'IAHAIO (2018), l'activité assistée par l'animal vise des objectifs de récréation. Il s'agit d'interactions ou de visites informelles souvent menées par une personne qui ne dispose pas de qualifications ou de compétences en soins de santé, en services sociaux, ni en enseignement.

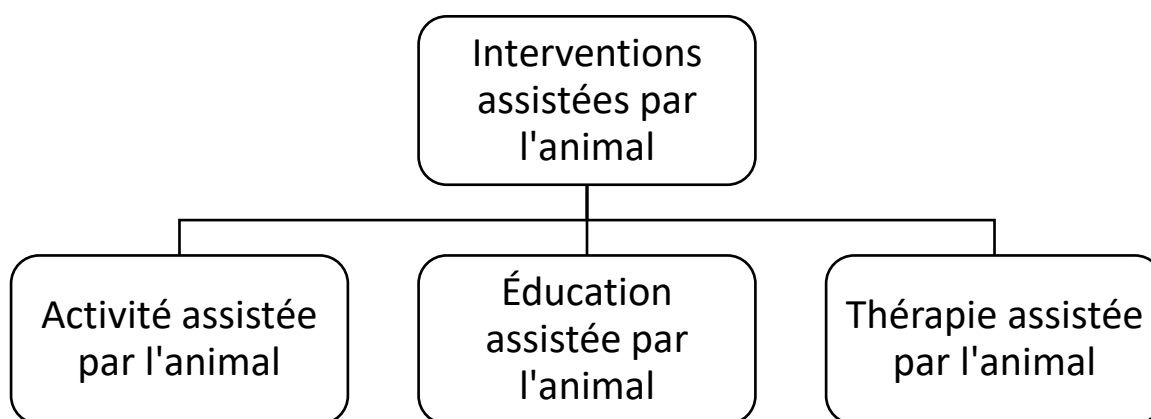
L'éducation assistée par l'animal est une intervention structurée, orientée vers un objectif éducatif puisqu'elle se focalise sur les acquisitions scolaires, les compétences sociales et sur le fonctionnement cognitif des bénéficiaires. L'éducation assistée par l'animal doit être dirigée par un professionnel de l'enseignement général ou spécialisé (IAHAIO, 2018).

Enfin, la thérapie assistée par l'animal est aussi une intervention structurée. Elle est dirigée par un professionnel de la santé ou des services sociaux. Ce dernier doit disposer des qualifications, des

diplômes et des autorisations d'exercer et ainsi être reconnu dans le cadre de sa pratique professionnelle. Son intervention doit avoir un objectif à vocation thérapeutique visant l'amélioration du fonctionnement physique, cognitif, comportemental ou socio-affectif de la personne qui bénéficie du service (IAHAIO, 2018).

Figure 3

Les interventions assistées par l'animal (IAHAIO, 2018)



La thérapie assistée par l'animal

La thérapie assistée par l'animal est une modalité d'intervention choisie par un professionnel de la santé ou des services sociaux, tels que les psychologues, les orthophonistes, les physiothérapeutes ou encore les ergothérapeutes (Granger et Kogan, 2000). Intégrée au processus de traitement pour sa « plus-value », la thérapie assistée par l'animal ne peut se résumer au simple fait de mettre une personne vivant des difficultés en contact d'un animal (Bélair, 2017). En effet, une activité permettant des interactions client-animal, même si elle est agréable pour le client, ne peut être qualifiée de thérapeutique (De Villers et Servais, 2016).

Les mécanismes d'efficacité de la thérapie assistée par l'animal sont encore peu étudiés scientifiquement et malgré les limites des études existantes, certains auteurs proposent des pistes de réflexion intéressantes concernant l'apport de l'animal en contexte de thérapie.

Dans leur définition de la médiation animale, l'association Résilienfrance et ses collaborateurs (2022) parlent de l'animal comme d'un « animal d'accordage » précisant que la médiation animale vise des « interactions humain-animal accordées » qu'ils définissent comme « un ajustement des comportements, des émotions, des affects et des rythmes d'actions ».

De Villers et Servais (2016) proposent de penser la médiation animale tel un écotone, à savoir une zone intermédiaire entre deux écosystèmes. Selon les auteurs, l'animal par sa présence, ses attitudes et ses comportements, crée un espace intermédiaire qui met en relation le thérapeute et le client par la multiplication des zones de contact possibles entre ces derniers. C'est au sein de cet espace commun que la thérapie assistée par l'animal permet « l'accroissement de potentialités d'emprise efficace sur le monde (symbolique et/ou corporelle), de compréhension de l'environnement et d'interaction avec celui-ci » (De Villers et Servais, 2016, p. 91). L'animal n'est alors pas considéré comme un outil sur lequel reposent les effets de la thérapie, mais plutôt comme un partenaire d'intervention faisant partie d'un dispositif technique (De Villers et Servais, 2016). C'est donc au thérapeute que revient la responsabilité d'adapter ce dispositif aux besoins du client, de maximiser le potentiel de la médiation animale et d'assurer le bien-être de chaque individu impliqué (De Villers et Servais, 2016). Pour ce faire, il doit planifier son intervention en tenant compte à la fois de ses propres compétences, des forces et besoins du client. (VanFleet et al., 2019)

Parish-Plass (2013), dans son ouvrage *Animal-assisted psychotherapy: Theory, issues, and practice*, explique que la rencontre client-animal offre au thérapeute l'opportunité d'observer les habiletés relationnelles du client ainsi que les projections qu'il peut faire sur l'animal. Aussi, l'animal est, selon elle (Parish-Plass, 2013) un pont social et émotionnel entre le client et le thérapeute. En effet, il initie le contact avec le client, favorise la pleine présence dans le moment, offre au client le sentiment d'être accepté et d'être compétent aux yeux du thérapeute. De plus, l'animal est vu par l'auteure (Parish-Plass, 2013) comme un médiateur ou un agent, puisqu'il facilite l'ouverture du client sur son monde intérieur et le met en relation avec son environnement. Parish-Plass_(2013) affirme également que l'animal offre un environnement thérapeutique sensoriellement plus riche. L'animal, par ses caractéristiques physiques, offre des sensations peu

explorées en contexte de thérapie, répondant par exemple aux besoins tactiles des clients (Parish-Plass, 2013). L'animal propose également au client de prendre soin plutôt que d'être le bénéficiaire du soin, de prendre des responsabilités et de vivre des expériences de coopération (Parish-Plass, 2013). Les interactions avec l'animal permettent également au client de constater son influence sur son environnement, d'exercer ses habiletés sociales et d'autorégulation puisque l'animal agit tel un baromètre émotionnel (Parish-Plass, 2013). Sensible aux émotions, il agit différemment selon les émotions véhiculées offrant au client un reflet de son état interne (Parish-Plass, 2013). Enfin, l'animal apporte du plaisir au contexte de thérapie favorisant la motivation et l'engagement du client.

Dans leur recension des écrits, O'Callaghan et Chandler (2011) identifient les différentes intentions des thérapeutes en santé mentale qui intègrent un animal au sein de leurs séances. Ainsi l'animal leur permet de construire la relation thérapeutique, de renforcer la confiance envers l'environnement thérapeutique et le sentiment de sécurité au sein des séances, d'encourager le partage des sentiments, de faciliter l'introspection, de développer des comportements spécifiques, d'améliorer les compétences sociales et relationnelles ou encore pour récompenser le client.

Enfin, Shani (2017) identifie le cadre éthique imposé par le thérapeute et la nécessité d'une communication non verbale pour interagir avec l'animal comme les outils fondamentaux de la thérapie assistée par l'animal. Selon l'auteure, le thérapeute, en considérant l'animal comme un partenaire à part entière, un individu sensible qui a des besoins, agit envers ce dernier avec bienveillance et considération ce qui augmente le lien de confiance du client et qui lui offre un modèle relationnel. Aussi, la création d'une relation avec l'animal invite le client à observer ses comportements pour tenter d'en déduire son état émotionnel, comprendre ses besoins et ses désirs et de trouver des solutions pour que l'animal se sente confortable et éprouve du plaisir. Ces deux aspects développent chez le client une attitude de curiosité bienveillante envers l'autre et envers soi, ainsi que des habiletés de pleine conscience et d'autorégulation.

L'intervenant en intervention assisté par l'animal

Cette section présente les lignes directrices relatives à l'intervenant en médiation animale, des différents profils d'intervenants et des compétences indispensables à la pratique de l'intervention assistée par l'animal.

Les lignes directrices

Parmi les lignes directrices publiées par Pet Partners (2018), certaines concernent l'intervenant. Ce dernier doit répondre aux besoins de l'animal partenaire en lui fournissant de la nourriture et de l'eau, des soins vétérinaires adéquats, suffisamment d'activité physique et mentale et lui offrir une éducation qui n'utilise ni la peur ni la coercition.

De plus, l'intervenant doit avoir une solide connaissance concernant l'espèce animale qu'il sollicite, mais aussi de l'animal-individu avec qui il collabore. Il doit être en mesure d'identifier les signes des problèmes de santé qui pourraient empêcher la participation de l'animal et de comprendre son langage corporel afin d'y reconnaître les signes d'inconfort et de stress. Il doit être en mesure de prédire les réactions de l'animal dans diverses situations, de les prévenir et d'intervenir au besoin (Pet Partners, 2018).

L'intervenant doit avoir une formation spécifique en intervention assistée par l'animal et opter pour de la supervision clinique. Il est responsable du bien-être du client et de l'animal. L'accompagnement du client exige de respecter des règles de conduite professionnelles telles que le respect du consentement ou de la confidentialité (Pet Partners, 2018). Il doit également prévenir les risques de stress, de bris ou de blessures que pourrait causer l'animal, tels que les morsures, les chutes, les bris de vêtements, les réactions allergiques (Harvey, 2012). L'intervenant a la responsabilité de prévenir la propagation des maladies transmissibles de l'animal à l'humain, appelées zoonoses. Pour cela, il doit connaître les pratiques de toilettage de l'animal, être capable d'identifier les signes des maladies et connaître les mesures d'hygiène comme le lavage des mains avant et après les contacts avec l'animal (Pet Partners, 2018). Pour ce qui est de l'animal, il doit veiller à ce que ce dernier ne subisse pas de stress excessif, ne soit pas exposé à des risques de

blessures, d'infection et vive des interactions positives avec le client (Harvey, 2012; Pet Partners, 2018). Il doit donc intégrer l'animal à une intervention si et seulement si les caractéristiques de la clientèle et celles du dispositif de médiation animal prévu conviennent à l'expérience et au niveau de confort de ce dernier (Pet Partners, 2018).

Les différents profils d'intervenants

Selon les compétences du professionnel qui souhaite intégrer l'animal à une intervention, il est possible de distinguer trois profils (Stewart, 2014). *Le profil professionnel* est un professionnel de la santé ou des services sociaux, qui, en plus d'une formation disciplinaire de base, est formé en médiation animale. Ayant développé l'ensemble des compétences exigées pour la pratique de sa profession et celles exigées par la médiation animale, ce dernier peut donc intégrer l'animal à son processus d'intervention, et ce, de manière autonome. *Le profil para-professionnel*, est formé en médiation animale, mais n'a pas la formation de base ni la reconnaissance officielle lui permettant d'exercer une profession dans le champ de la santé et les services sociaux. Cette personne, qui a développé les compétences nécessaires à une mise en interaction humain-animal sécuritaire et éthique, doit s'associer avec un professionnel si elle veut intégrer l'animal à des interventions dites thérapeutiques. Le professionnel a alors la charge du processus thérapeutique et fait appel à l'intervenant de profil para-professionnel pour ajouter la modalité animalière comme stratégie à son plan d'intervention. Enfin, *le profil bénévole* est une personne qui offre, avec son animal de compagnie, des séances de présence animalière sans but thérapeutique.

Les compétences de l'intervenant

Seule une étude faisant référence aux compétences de l'intervenant en médiation animale est recensée dans la littérature. Elle propose un modèle hiérarchisé des compétences en intervention assistée par l'animal (Stewart, 2014) et permet de distinguer les compétences indispensables à la pratique de la médiation animale, et ce selon le profil de l'intervenant.

Les compétences de base doivent être développées par l'ensemble des intervenants en médiation animale, tous profils confondus. Ces connaissances concernent l'animal partenaire

d'intervention que ce soit sur le plan de l'espèce, de la race ou de l'individu. L'intervenant doit détenir les différents savoirs nécessaires à l'évaluation des compétences, des forces et des limites de l'animal ainsi que la gestion du stress, de la fatigue et de l'épuisement de ce dernier. Enfin, il doit respecter et faire respecter les besoins de l'animal partenaire d'intervention.

Les compétences intermédiaires doivent être développées par les intervenants des profils para-professionnels et professionnels. Ces derniers doivent avoir reçu une formation spécifique en intervention assistée par l'animal et avoir développé les savoirs nécessaires à l'intégration de l'animal dans la relation avec le client ainsi que dans le processus thérapeutique. Cela comprend une bonne compréhension de l'impact des interactions humain-animal, la capacité de déterminer les stratégies animalières adaptées et la gestion des risques de ce type d'intervention.

Enfin, *les compétences professionnelles* concernent les intervenants du profil professionnel. Ces derniers doivent aussi développer les compétences propres à l'intégration de la médiation animale au sein de leurs champs disciplinaires. Pour ce faire, ils doivent avoir une bonne maîtrise de leur discipline de base et faire preuve d'une éthique intégrée, prenant en considération tant les valeurs de l'intervention assistée par l'animal que celles prônées par sa profession.

L'animal partenaire

En médiation animale, comme l'indique le terme, le professionnel intervient en collaboration avec un animal. Cette section traite des différents types d'assistance animale et des termes utilisés pour les différencier, des lignes directrices, de la sélection, des soins et du bien-être de l'animal partenaire d'intervention.

La terminologie

L'assistance de l'animal peut prendre plusieurs formes. L'animal peut en effet être appelé à répondre aux besoins d'une unique personne qui présente des besoins particuliers, à collaborer à des interventions auprès de différents clients ou encore à reconforter par sa simple présence. Ces situations se différencient par les rôles et les tâches attendues de l'animal et les caractéristiques

recherchées chez l'animal. Pet Partners (2022) propose différents termes pour distinguer les animaux sollicités pour aider l'humain.

L'animal de thérapie est un animal de compagnie qui est sélectionné et éduqué pour participer à des interventions éducatives ou thérapeutiques. Il est amené à intervenir auprès de différentes personnes qui présentent des défis particuliers, et ce, toujours en collaborant avec un intervenant formé en médiation animale.

L'animal d'assistance est un animal sélectionné et entraîné pour répondre aux besoins spécifiques d'un individu qui présente une situation de handicap. Il est considéré comme un animal de travail et non comme un animal de compagnie et il a un droit d'accès aux espaces publics et privés.

L'animal de soutien émotionnel est l'animal de compagnie d'un individu. Ce dernier lui attribue des bienfaits au niveau de la gestion des émotions. Avec une prescription médicale, l'animal peut se faire autoriser l'accès à certains établissements.

L'animal d'établissement est un animal qui est présent de manière régulière au sein d'un établissement de soins ou de réadaptation. Il est généralement sous la responsabilité d'un des employés et n'a pas d'accès particulier outre celui offert par cet établissement.

Les lignes directrices

L'ajout de l'animal au processus d'intervention doit se faire de manière à ce que ce soit une plus-value pour l'intervention tout en étant sécuritaire à la fois pour le client et pour l'animal lui-même. À cet effet, plusieurs lignes directrices sont publiées par Pet Partners (2018). Selon eux, l'intervenant doit s'assurer de sélectionner une espèce animale qui soit appropriée aux caractéristiques du client et au but de l'intervention. Aussi, l'animal choisi doit être mature, entraîné à la propreté, être contrôlable et adapté aux attentes de l'intervenant, recevoir les soins adéquats et avoir une relation forte et positive avec l'intervenant.

La sélection de l'animal

Différentes espèces peuvent être sollicitées pour l'intervention. Le choix de l'espèce animale se fait selon ses caractéristiques éthologiques, plus particulièrement selon ce que ces caractéristiques peuvent apporter à l'intervention. Les principaux animaux partenaires (Bouchard et Delbourg, 1995) sont le chien, le chat, le cheval, les oiseaux et d'autres petits animaux tels que le lapin, la souris et le hamster.

La curiosité, la sociabilité, la confiance, la patience et le calme sont les principales qualités recherchées chez les animaux partenaires alors que les animaux agressifs, anxieux ou encore ceux qui ne montrent pas d'intérêt pour les interactions avec l'humain sont à éviter (Mills et al., 2019).

L'animal partenaire d'intervention doit être sélectionné de manière à offrir un service de qualité au client. Frederickson et Howie (2000) érigent les standards qui doivent être respectés lors de ce choix. Selon eux, le premier critère est la *fiabilité* de l'animal concernant ses réactions. L'intervenant doit en effet pouvoir s'attendre à ce que ce dernier adopte les mêmes comportements lorsqu'il fait face aux mêmes situations. Ensuite, les auteurs ciblent la *prévisibilité* qui permet à l'intervenant de prévoir l'intérêt de l'animal face à certaines tâches ou activités et ainsi juger de la faisabilité des activités planifiées pour ses interventions. De plus, l'intervenant doit *avoir le contrôle de l'animal* et pouvoir l'amener à réaliser les comportements attendus. La *pertinence* de l'animal est également un critère essentiel. En effet, son intégration à l'intervention doit être une plus-value et soutenir l'atteinte des objectifs. Enfin, la *capacité de l'animal à inspirer la confiance* permet au client de se sentir en sécurité d'explorer son environnement et de vivre les expériences proposées.

Sélectionner le bon animal pour une intervention spécifique exige toutefois de prendre en considération des facteurs additionnels. MacNarmara *et al.* (2019) proposent une procédure en quatre étapes qui permet au thérapeute de bien les cerner.

La première étape consiste à clarifier les raisons qui sous-tendent la décision d'intégrer l'animal au processus de traitement. Afin d'aider le thérapeute à nommer son intention et ses attentes envers la médiation animale, l'auteur propose une *matrice d'opportunités* parmi lesquelles se trouvent : la création du lien de confiance, l'évaluation, la motivation au changement, l'engagement, la création de sens et le développement des compétences.

Lors de la deuxième étape, le thérapeute est invité à déterminer la catégorie et l'approche d'intervention. Ce choix se fait selon les caractéristiques du client et les objectifs thérapeutiques. L'approche d'intervention peut être *implicite, explicite ou instrumentale*. Lors d'une intervention dite implicite, le client est en présence de l'animal ou l'observe. Les interactions client-animal sont indirectes et l'animal est choisi pour son apparence ou ses comportements naturels. Les interventions *explicites* proposent au client d'observer l'animal ou d'avoir un contact avec lui. Ce type d'interaction exige davantage de compétences de la part de l'animal. L'animal est cependant passif au sein de la séance. Enfin, l'intervention *instrumentale* met en interaction l'animal et le client. L'animal y est actif. Cette catégorie présente plus de risques pour les personnes impliquées et exige des compétences spécifiques de l'animal.

Selon leurs profils, les intervenants doivent ou non collaborer avec d'autres professionnels pour mener à bien l'intervention assistée par l'animal. Ainsi, Brooks (2006, cité dans MacNamara et al., 2019, p. 105) distingue deux approches d'intervention. L'approche *en triangle* comprend l'animal partenaire d'intervention, le client et le professionnel de la santé et des services sociaux formé en médiation animale. Au sein de cette approche, le professionnel a une double responsabilité puisqu'il doit prendre en charge le client et l'animal. *L'approche en losange* est composée de l'animal partenaire d'intervention, du client, du professionnel de la santé et des services sociaux et d'une personne formée en médiation animale. Dans cette configuration le professionnel n'a pas la responsabilité de l'animal.

La troisième étape consiste à faire une description des attitudes, du niveau d'éducation et des habiletés qui sont attendus de l'animal au sein de l'intervention que l'auteur compare à une

description d'emploi élaborée pour recruter le meilleur employé pour un ensemble de tâches données. Cette description devrait comprendre au moins les raisons qui sous-tendent l'intégration de l'animal, la durée et le type de contact entre les clients et l'animal et les caractéristiques attendues de l'animal.

La dernière étape consiste à compléter *le modèle d'évaluation des capacités de l'animal MacNamara*. Cet outil permet de développer un profil animal complet basé sur quatre catégories : la réponse de l'animal aux stimuli des clients, l'interaction de l'animal avec l'environnement, les comportements entraînés, l'habitué aux équipements et les attributs physiques de l'animal. Le thérapeute peut y créer le profil de son partenaire animal puis le comparer à celui de l'animal idéal pour son activité.

Les soins à l'animal

Pet Partners (2018) offre des lignes directrices concernant les soins de base qui doivent être donnés aux animaux partenaires d'intervention. L'animal partenaire d'intervention doit être propre lors de chacune de ses interventions. Cela consiste à lui donner un bain dans les 24 heures précédant l'intervention et s'assurer qu'il reste propre et qu'il dégage une odeur de propreté. Tant la robe de l'animal que ses yeux, ses oreilles, ses dents, ses sabots ou ses ongles doivent être entretenus. Aussi, les soins vétérinaires appropriés doivent être assurés.

Le bien-être de l'animal

Le contexte de thérapie assistée par l'animal est particulièrement stressant pour l'animal. Les principales sources de stress viennent du thérapeute, de l'environnement, du client et des interactions avec ce dernier (Ng et al., 2019).

Le thérapeute est celui qui dirige l'intervention. C'est sur lui que repose la responsabilité de respecter et de faire respecter les besoins de ses animaux partenaires d'intervention et de veiller à leur bien-être physique et mental. Ces derniers ne doivent jamais être considérés comme des outils, mais des êtres vivants et sensibles. Le thérapeute doit planifier son intervention selon les

capacités et les motivations de l'animal et veiller à l'adapter lorsque l'animal montre des signes d'inconfort et doit même le retirer si cela est nécessaire (Fredrickson-MacNamara et al., 2006; Gilbert, 2015; Ng et al., 2019). Le thérapeute doit pour cela avoir une compréhension du comportement de l'animal basée sur les connaissances scientifiques à jour, et être habile à lire le langage corporel de l'animal (Gilbert, 2015; Mills et al., 2019; Ng et al., 2019). L'animal partenaire, qui ne doit pas être conditionné de manière exagérée (Bélaïr, 2017), reçoit un entraînement dont les méthodes reposent sur les principes d'apprentissage en privilégiant celles qui se basent sur la coopération et le leadership et non sur la contrainte ou la peur (Gilbert, 2015; Mills et al., 2019). Enfin, le thérapeute doit porter une attention particulière à l'équipement utilisé et veiller à ce qu'il ne cause pas de blessures ni de traumatismes psychologiques (Mills et al., 2019).

L'environnement où se déroule l'intervention peut également être une source de stress. Si l'animal est amené dans un lieu inconnu, il doit avoir du temps pour s'y acclimater et l'explorer librement. L'environnement doit être sécuritaire, calme et à une température agréable et la présence d'autres animaux doit être évitée. L'animal doit avoir du contrôle sur ses interactions avec les individus en présence (Ng et al., 2019). L'utilisation de la laisse en thérapie assistée par le chien est par exemple un facteur important de stress chez ce dernier. En effet, les chiens de thérapie qui se déplacent librement présentent un niveau de stress moins grand que ceux tenus en laisse (Glenk et al., 2014). L'animal doit avoir accès à une zone de répit au sein de laquelle il peut se soustraire des interactions. Il doit avoir de l'eau à disposition et un accès facile aux zones réservées pour ses besoins (Glenk et al., 2014).

Le client, par ses attitudes et ses comportements, peut faire vivre du stress à l'animal. En effet, s'il vit des émotions fortes, le client peut se mettre à parler fort, à crier, à pleurer ou à faire des mouvements brusques. Aussi, le client qui possède peu de connaissance sur le comportement de l'animal et peu d'habiletés relationnelles humain-animal peut tirer, pincer ou encore contenir l'animal (Glenk et al., 2014). Le client doit donc être évalué avant l'intégration de l'animal. Les informations sur d'éventuelles allergies ou des peurs de l'animal doivent être recueillies. Aussi, les besoins et les objectifs visés par l'intervention permettent de mieux cerner les caractéristiques

particulières de la personne. La première interaction client-animal doit toujours être précédée d'une période d'éducation du client sur les interactions positives avec l'animal (Mills et al., 2019). Le client doit, en autres, laisser l'animal s'approcher plutôt que prendre l'initiative de l'interaction, se déplacer lentement, parler doucement, éviter les contacts visuels directs, se positionner à la hauteur de l'animal, caresser l'animal uniquement aux endroits appréciés par ce dernier. Selon ses capacités, le client doit développer des habiletés de lecture des signaux d'apaisement de l'animal et identifier les actions à poser pour améliorer le confort de l'animal (Glenk et al., 2014).

Enfin, l'intervention, selon sa nature, peut engendrer un stress à l'animal. Le moment, la durée, la fréquence, l'intensité et le type des interactions client-animal ont un impact sur l'animal. Le bien-être de l'animal doit être priorisé par le thérapeute. Il doit l'observer et veiller à lui offrir des pauses régulières au sein de son intervention et ne pas hésiter à le retirer au besoin (Glenk et al., 2014).

Les lignes directrices de Pet Partners (2018) ainsi que les recommandations de l'IAHAIO (2018) concernant le bien-être animal dans les IAA appuient ces points en affirmant que les animaux sollicités doivent être en bonne santé et solides à la fois physiquement et émotionnellement. Aussi, il est dit que le thérapeute est tenu responsable du bien-être de l'animal et ne doit pas le considérer comme un outil, mais comme un être vivant (IAHAIO, 2018). Le thérapeute doit avoir reçu une formation sur le comportement et les besoins de l'animal ainsi que sur les interactions humain-animal appropriées pour être en mesure de garantir que les interactions entre l'animal et le client se passent dans le confort et le plaisir et d'y mettre fin au moment opportun (Pet Partners, 2018). D'ailleurs, l'animal doit toujours être accompagné et surveillé par le thérapeute (IAHAIO, 2018; Pet Partners, 2018) et il est conseillé de limiter le nombre d'animaux partenaires au sein de l'intervention afin d'avoir un ratio d'un animal pour un intervenant (Pet Partners, 2018). Aussi, l'éducation de l'animal doit être positive et l'équipement utilisé en intervention ne doit pas le contraindre (Pet Partners, 2018). Enfin, l'animal doit recevoir des soins vétérinaires régulièrement (Pet Partners, 2018).

Les membres de la Corporation des zoothérapeutes du Québec (2022a) sont tenus de respecter un code de déontologie qui comprend des devoirs et des obligations envers l'animal partenaire d'intervention. Ainsi, les zoothérapeutes doivent veiller au bien-être physique et émotionnel de leurs partenaires et assurer leurs soins d'hygiène et de santé. Ils doivent également se restreindre à intervenir uniquement en collaboration avec les animaux permis par la Corporation des zoothérapeutes du Québec et enfin s'assurer que leurs partenaires aient les comportements adéquats à la pratique de la zoothérapie,

Les expériences de développement antérieures

Dans le domaine de l'intervention assistée par l'animal, aucun outil permettant la structuration d'une intervention n'est validé, alors que dans le milieu les intervenants conçoivent des fiches d'activité. La Corporation des Zoothérapeutes du Québec offre à ses membres l'accès à une banque des fiches d'activités (2022c) construites par les membres eux-mêmes. Ces fiches d'activité sont réalisées selon un gabarit donné comprenant le niveau de difficulté, le titre, la clientèle ciblée, les objectifs travaillés, le matériel, les consignes, une variante, la durée, les forces et lacunes de l'activité. Cet outil, visant l'ensemble des intervenants en intervention assistée par l'animal, quels que soient leurs profils d'intervenant et le type d'activités qu'ils offrent, n'est donc pas adapté au psychoéducateur qui souhaite faire de l'intervention assistée par l'animal une modalité d'intervention intégrée à sa pratique professionnelle.

Méthodologie

Cette section présente le devis de recherche choisi ainsi que les différentes étapes du déroulement de cette recherche.

La recherche développement

Le but de cette recherche étant de pallier un manque de standardisation de la psychoéducation assistée par l'animal par le développement d'un outil, elle s'appuie logiquement sur un devis de recherche-développement, plus précisément sur celui proposé par Harvey et Loisel (2009). Ces derniers définissent la recherche développement comme un processus au sein duquel est analysée la conception d'un objet. Dans le domaine de l'éducation, cet objet, qui peut prendre la forme de matériel pédagogique, d'approches ou de techniques, vise l'amélioration de l'action éducative (Loisel et Harvey, 2007).

Le déroulement de la recherche

Les auteurs (Harvey et Loisel, 2009) identifient plusieurs étapes (voir Figure 4) au sein desquelles le chercheur doit situer l'origine de sa recherche en définissant le problème à résoudre, consulter les écrits touchant au domaine concerné, statuer sur les éléments méthodologiques de sa recherche, concevoir et améliorer son objet en s'appuyant sur les données fournies par les mises à l'essai et enfin analyser l'ensemble de ce processus de développement.

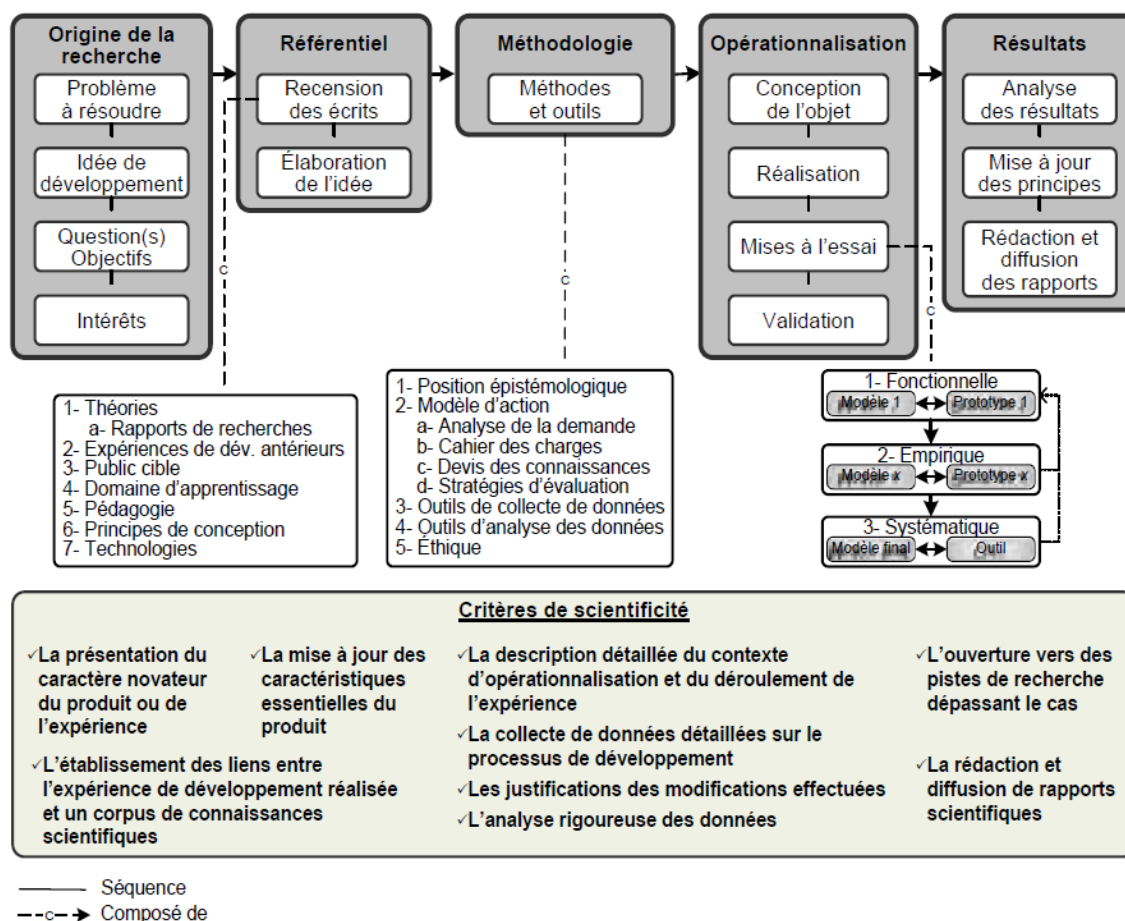
Étape 1 : Origine de la recherche

Cette première étape consiste à cibler le problème que souhaite résoudre la recherche (Harvey et Loisel, 2009). Tel que mentionné plus haut, le manque d'écrits scientifiques concernant la médiation animale en psychoéducation cause des difficultés tant aux psychoéducateurs qui veulent offrir cette modalité d'intervention à leur clientèle, qu'aux chercheurs, qui par manque de standardisation de l'approche, font face à de sévères limites méthodologiques lorsqu'ils souhaitent valider son efficacité et la développer davantage. Cette recherche ambitionne donc de pallier ce manque en offrant des lignes directrices aux psychoéducateurs sous la forme d'un outil validé qui les guidera dans la structuration de leurs activités psychoéducatives assistées par l'animal. L'utilisation de cet outil permettrait à ces derniers

de bien cerner les caractéristiques de leurs clients et juger de la pertinence et des risques que pourrait présenter l'assistance de l'animal. Aussi, ils seraient amenés à réfléchir aux différentes modalités de cette assistance pour qu'elle soit à la fois efficace, sécuritaire et respectueuse de l'animal. Le développement de l'outil se veut donc une première pierre à la validation scientifique de la psychoéducation assistée par l'animal.

Figure 4

Devis de recherche et développement de Harvey et Loiselle (2009)



Étape 2 : Référentiel

Lors de cette deuxième étape, nommée Référentiel, il est question de positionner les assises théoriques sur lesquelles reposent la recherche et les développements déjà réalisés dans le domaine.

Les écrits en psychoéducation sont consultés afin de mieux cerner les particularités de cette discipline et ses méthodes. Ce sont plus particulièrement le concept de l'adaptation ainsi que les opérations professionnelles et l'activité psychoéducative qui retiennent notre intérêt pour le développement de cet outil. Ces informations permettent de mieux comprendre la démarche d'intervention, plus particulièrement lorsque vient le temps d'organiser une activité psychoéducative, principal outil d'intervention du psychoéducateur. Dans le même ordre d'idées, une recension des écrits dans le domaine de l'intervention assistée par l'animal est ensuite réalisée dans le but de bien comprendre cette modalité d'intervention et tout ce qu'implique sa mise en application. En effet, plusieurs paramètres sont à considérer pour offrir un service de qualité à savoir une intervention efficace et sécuritaire. Le référentiel de l'outil est présenté dans la section *Cadre conceptuel* de ce présent document.

Étape 3 : Méthodologie

Cette troisième étape permet de positionner la posture épistémologique, le plan d'action, les outils de collecte et d'analyse des données ainsi que les considérations éthiques de la recherche.

La posture épistémologique

Karentic et Savoie-Zajc (2018) différencient les postures épistémologiques possiblement prises par les chercheurs en éducation. Elles peuvent être positivistes, critiques ou encore interprétatives. Dans le cadre d'une recherche-développement, lorsque le chercheur s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'objet développé, il prend une posture interprétative (Loiselle et Harvey, 2007). C'est le cas de la présente recherche puisque la mise à l'essai de l'outil par les participants a pour objectif d'optimiser l'outil. En effet, les différentes questions posées lors des entretiens permettent de savoir si l'utilisation de l'outil favorise le respect des méthodes psychoéducatives et des lignes directrices en intervention assistée par l'animal, si ce dernier s'adapte aux différents contextes d'intervention (clientèles, milieux, espèces animales...) et si il est facile d'utilisation. C'est donc en s'appuyant sur l'expérience vécue par les participants et leur perception de l'outil que des améliorations sont apportées au prototype de départ.

Le plan d'action et outils de collecte et d'analyse de données

Cette partie présente la clientèle visée par l'outil développé, le devis de connaissances, les outils de collecte et d'analyse de données et les considérations éthiques.

La clientèle et le devis de connaissances. L'*OSAPAA* est développé pour soutenir la pratique des psychoéducateurs qui choisissent la médiation animale comme modalité d'intervention. L'outil est destiné à deux profils de psychoéducateurs. Le premier profil correspond aux psychoéducateurs formés en intervention assistée par l'animal. Ces derniers utiliseraient l'outil lors de l'*organisation* de leur intervention pour s'assurer d'intégrer adéquatement l'animal à l'activité. Le second profil, correspond aux psychoéducateurs qui ne sont pas formés en intervention assistée par l'animal et qui pour intégrer cette modalité d'intervention collaborent avec un intervenant dûment formé en médiation animale. L'outil serait dans ce cas complété par le psychoéducateur en collaboration avec l'intervenant en médiation animale, afin de s'assurer d'offrir une intervention psychoéducative assistée par l'animal de qualité.

L'utilisation de l'outil requiert des psychoéducateurs formés en intervention assistée par l'animal d'avoir développé les savoirs nécessaires quant à la pratique de la psychoéducation (OPPQ, 2018) ainsi que l'ensemble des savoirs professionnels en intervention assistée par l'animal (Stewart, 2014). En ce qui concerne les psychoéducateurs non formés en intervention assistée par l'animal, ils doivent avoir développé les savoirs nécessaires à la pratique de la psychoéducation (OPPQ, 2018) et collaborer avec des intervenants ayant développé des compétences de niveau intermédiaire (Stewart, 2014) en intervention assistée par l'animal.

L'*OSAPAA* permet l'*organisation* de l'intervention. Le psychoéducateur doit donc préalablement avoir réalisé les trois premières opérations professionnelles qui sont l'*observation*, l'*évaluation pré-intervention* et la *planification* (Renou, 2005).

Les outils de collecte et d'analyse de données. À la suite de l'expérimentation, les participants sont rencontrés de manière individuelle en visioconférence. Lors de ces entretiens individuels (Gaudet et al., 2018), ils se font poser des questions dans le but de cerner l'expérience

vécue et de recueillir leurs commentaires. À cet effet, le chercheur a préparé un questionnaire investigatif (Paillé et Mucchielli, 2021) (voir Appendice A) qui permet de cibler les questions pertinentes à la recherche. Toutefois, ce questionnaire n'est qu'une base de départ puisque selon les réponses des participants, le chercheur peut les questionner davantage pour étayer les réponses. L'approche d'analyse choisie pour cette recherche est le questionnement analytique puisque nous cherchons à trouver des réponses à des questions très précises concernant l'outil (Paillé et Mucchielli, 2021). Les réponses apportées par les participantes amènent d'autres questions plus précises permettant au chercheur d'aller plus en profondeur dans la compréhension de l'expérience rapportée.

Les questions posées visent à définir si l'outil s'adapte aux différents contextes d'intervention que peut rencontrer le psychoéducateur. En effet, les caractéristiques du client, l'espèce de l'animal partenaire ou le milieu d'intervention peuvent différer d'une intervention à l'autre et d'un professionnel à l'autre. La question est de savoir si l'outil peut être utilisé pour la structuration d'activités psychoéducatives assistées par l'animal, et ce, quelles que soient ces conditions. Ces questions visent à juger de la versatilité de l'outil. Ensuite, d'autres questions tentent de savoir si l'outil est facile à utiliser, que ce soit par sa forme ou par son contenu. La complétion de l'outil crée-t-elle un inconfort ou au contraire facilite-t-elle la tâche du professionnel ? Les concepts utilisés, que ce soit en psychoéducation ou en intervention assistée par l'animal, sont-ils connus et utilisés dans la pratique des professionnels ? Si des défis sont rencontrés, le guide d'utilisation permet-il de les surmonter, en partie ou complètement ? Ces questions sont regroupées sous le concept de l'ergonomie. Enfin, les dernières questions portent sur la pertinence de l'outil, à savoir si son utilisation a une plus-value pour le professionnel. Lui permet-elle d'être plus organisé, plus respectueux de son animal, plus efficace dans son intervention, plus éthique ?

Les réponses à l'ensemble de ces questions, après analyse, prennent la forme de constats et de recommandations qui permettent d'adapter l'outil en vue de son optimisation. Pour être en mesure d'analyser ces données, les entretiens sont enregistrés via la plateforme TEAMS et leur

contenu fait l'objet de différents examens (Paillé et Mucchielli, 2021). Ces différentes étapes permettent de réaliser une liste exhaustive des constats et des suggestions amenées par les participantes. Ensuite, plusieurs catégorisations des données sont faites afin de déterminer si elles rejoignent une des caractéristiques jugées (versatilité, ergonomie et pertinence), ciblent plus particulièrement une des sections de l'outil (composantes de la structure), réfèrent au *plan d'activité* ou au *guide d'utilisation* et si elles mettent en lumière des points forts ou les points à améliorer de l'outil.

L'éthique

En vue de cette recherche, un certificat d'éthique est obtenu le 19 mai 2021 et renouvelé le 19 mai 2022 auprès du comité d'éthique et de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières (voir Appendice B).

En effet, avant de s'engager, les participants reçoivent toute l'information pertinente concernant la présente recherche, les attentes du chercheur envers eux ainsi que les avantages et les risques que comporte leur éventuelle participation. Aussi, le concept du consentement libre et éclairé leur est expliqué en précisant que ce dernier peut être retiré à tout moment, selon leur bon vouloir.

Chacun des participants signe le formulaire de consentement (voir Appendice C) avant de participer au projet. Aussi, les données numériques recueillies tout au long de cette recherche sont gardées sur une clé USB protégée par un mot de passe. Ces données sont conservées jusqu'au dépôt de ce mémoire et aucune utilisation ultérieure de ces dernières ne pourra être faite.

Étape 4 : Opérationnalisation

L'opérationnalisation de l'outil se fait en deux étapes distinctes. La conception de l'outil consiste à considérer l'ensemble de la théorie sur laquelle repose son développement et la réalisation de l'outil est la concrétisation même de l'objet (Harvey et Loiselle, 2009).

La conception et l'élaboration de l'outil

La conception de l'objet permet de définir théoriquement le produit à développer (Harvey et Loiselle, 2009). Pour ce faire, un arrimage entre les concepts de l'intervention psychoéducative et ceux de l'intervention assistée par l'animal est réalisé, suivi d'une réflexion sur la place de l'animal au sein de la structure d'ensemble et de son influence sur les autres composantes.

C'est en prenant appui sur ces deux premières étapes que l'outil est ensuite élaboré concrètement (Harvey et Loiselle, 2009). La forme retenue pour l'outil est celle d'un canevas à remplir reprenant les différentes composantes de la structure d'ensemble (Gendreau, 2001) bonifiées des éléments à considérer en intervention assistée par l'animal. De plus, dans le but de faciliter l'utilisation de l'outil, un guide d'utilisation qui offre un bref rappel des concepts théoriques et des consignes de rédaction est élaboré.

La mise à l'essai

La mise à l'essai empirique se fait auprès de participants qui représentent le groupe visé par l'outil développé (Harvey et Loiselle, 2009). Cette dernière se déroule en six étapes distinctes (voir Tableau 1). La première étape est de présenter l'outil aux participants. Les professionnels sont rencontrés. L'objet de la recherche leur est présenté ainsi que l'outil. Le *plan d'activité* ainsi que le *guide d'utilisation* sont lus avec chacun d'entre eux. Ensuite, les participants utilisent l'outil au sein de leur pratique professionnelle. Trois mois plus tard, ils sont à nouveau rencontrés, cette fois de manière individuelle. Lors de cette rencontre, ils sont invités à partager leur expérience d'utilisation. Pour commencer, ils doivent donner un avis général sur leur expérience, ensuite des questions précises leur sont posées par le chercheur. Les données recueillies sont analysées dans le but de modifier l'outil. Cela étant fait, les participants sont une dernière fois invités à une rencontre. L'objectif de cette dernière est de présenter l'outil modifié. Les commentaires face aux changements sont recueillis et l'outil est modifié pour en faire une version finale.

Tableau 1*Déroulement de la mise à l'essai*

Étape 1	Présenter l'outil aux participantes	Juillet 2021
Étape 2	Utilisation de l'outil par les participantes	Juillet 2021
Étape 3	Collecter les commentaires auprès des participantes	Octobre 2021
Étape 4	Analyser et modifier l'outil	Juin 2022
Étape 5	Présenter l'outil modifié aux participantes et collecter les commentaires	Septembre 2022
Étape 6	Analyser et finaliser l'outil	Septembre 2022

Les participantes

Le recrutement des participants se fait par le biais d'une communication sur des pages Facebook regroupant un public s'intéressant à la psychoéducation ou à l'intervention assistée par l'animal. Six personnes se portent volontaires pour participer à la recherche. Trois d'entre elles répondent à l'ensemble des critères d'inclusion. Les trois participantes sont psychoéducatrices et interviennent régulièrement avec l'animal. Elles ont une formation reconnue par la Corporation des zoothérapeutes du Québec. Elles ont un permis de pratique valide émis par l'OPPQ et sont membre de la Corporation des zoothérapeutes du Québec. Une des participantes intervient uniquement en collaboration avec les chevaux alors que les deux autres interviennent avec des chiens et des chats. Les trois professionnelles sont en emploi dans le réseau de la santé et des services sociaux et l'une d'entre elles a aussi une pratique autonome à temps partiel.

Une des participantes quitte la recherche pendant la mise à l'essai de l'outil, et ce pour des raisons personnelles. Donc, seules deux participantes réalisent finalement le premier entretien. Une seule d'entre elles est présente lors de la présentation des modifications apportées à l'outil.

Étape 5 : Résultats

La dernière étape est celle de la diffusion des résultats (Harvey et Loiselle, 2009). Dans le cadre de cette recherche, ce sont l'arrimage entre les concepts en psychoéducation et en médiation animale, l'analyse de l'impact de l'intégration de l'animal au sein de l'activité psychoéducative ainsi que les constats et recommandations des participantes à la suite de l'utilisation de l'outil qui sont présentés.

Résultats

Cette section présente les résultats de la recherche. La première partie expose l'arrimage réalisé entre les concepts psychoéducatifs et ceux de l'intervention assistée par l'animal, permettant de mettre en lumière la compatibilité des deux approches. La seconde partie analyse l'impact de l'intégration de l'animal sur l'activité psychoéducative. La partie suivante présente le prototype de l'outil développé. Pour terminer, la dernière partie fait état des données recueillies lors des entrevues individuelles avec chacune des participantes à la suite de leur utilisation de l'outil.

La compatibilité de la psychoéducation et de la thérapie assistée par l'animal

Avant même de concevoir l'outil, les concepts de la psychoéducation et ceux de la thérapie assistée par l'animal sont mis en perspective afin de voir si la rencontre de ces deux approches est possible et si elle peut donner lieu à un potentiel plus riche en termes d'intervention.

Pour commencer, la thérapie assistée par l'animal doit être dirigée par un professionnel de la santé ou des services sociaux (IAHAIO, 2018). Le psychoéducateur, étant un professionnel dont la pratique est reconnue et encadrée par l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ, 2022b), répond à ce critère.

Ensuite, la thérapie assistée par l'animal se différencie des autres types de services qui sollicitent l'animal par son caractère thérapeutique. Il s'agit d'une modalité d'intervention qui s'intègre à un plan de traitement qui comprend des objectifs spécifiques (IAHAIO, 2018). La psychoéducation repose sur un ensemble de méthodes, de techniques et d'outils cliniques et vise l'amélioration des capacités adaptatives des personnes accompagnées (Renou, 2005). Le psychoéducateur pourrait donc envisager d'intégrer la thérapie assistée par l'animal au sein de son plan d'intervention comme une modalité supplémentaire pour accompagner son client dans l'atteinte des objectifs fixés.

De plus, la thérapie assistée par l'animal ne se résume pas au simple fait de mettre un animal en contact avec un client (Bélair, 2017). C'est une intervention planifiée et structurée pour répondre aux besoins spécifiques de la personne qui en bénéficie (VanFleet et al., 2019). Aussi, la médiation

animale repose sur le principe de la création d'un espace commun entre le thérapeute et le client. Cet espace à la fois sécurisant et stimulant permet au client de vivre des expériences enrichissantes (De Villers et Servais, 2016). Cette rigueur clinique qui oriente l'intervention ainsi que le principe d'une intervention qui repose sur un partage de vécu client-animal-intervenant rejoignent les concepts et méthodes psychoéducatives (Renou, 2005). En effet, le psychoéducateur, en s'appuyant sur les opérations professionnelles, offre à ses clients un service individualisé et adapté à son potentiel d'adaptation (Renou, 2005). De plus, l'activité psychoéducatrice, principal outil d'intervention du psychoéducateur, consiste à créer et animer un environnement structuré qui offre au client un potentiel expérientiel suffisamment riche pour y développer ses capacités adaptatives (Renou, 2005). Le psychoéducateur pourrait donc envisager d'intégrer la médiation animale au sein de l'activité psychoéducatrice sans risquer de nuire ni à une ni à l'autre approche.

En thérapie assistée par l'animal, ce dernier est considéré comme un individu à part entière, doué de sensibilité et qui a des besoins. L'animal y est vu tel un compagnon et non pas comme un instrument nous permettant d'arriver à nos fins (De Villers et Servais, 2016). D'ailleurs, les lignes directrices dans le domaine sont claires. Le bien-être animal ne doit en aucun cas pâtir de l'intervention (Pet Partners, 2018). Le psychoéducateur pour sa part est invité à faire preuve d'éthique en se préoccupant à la fois de son propre bien-être, de celui du *sujet* de l'intervention et de ses proches, mais également du bien-être de ses « partenaires d'intervention » (Puskas et al., 2012, p. 149). Nul doute que le psychoéducateur saurait respecter et faire respecter le bien-être de son animal partenaire d'intervention.

D'ailleurs, en psychoéducation, une importance particulière est donnée au développement des schèmes relationnels du *sujet* (Gendreau, 2001). Or, cette valeur du bien-être animal amène des règles de conduite et des procédures qui feraient de l'activité psychoéducatrice un environnement propice à l'exercice des schèmes relationnels.

Aussi, comme le mentionne Shani (2017), lorsque le thérapeute interagit avec compassion et respect avec l'animal, il permet au client de constater ses qualités relationnelles, ce qui permet d'améliorer la relation entre ce dernier et le thérapeute. En effet, l'animal est souvent sollicité par

les thérapeutes dans l'intention de favoriser la relation de confiance (MacNamara et al., 2019). Le psychoéducateur conscient de l'importance de la relation dans l'efficacité de son accompagnement (Puskas et al., 2012) pourrait donc penser à ajouter l'animal au sein de son intervention.

L'ajout de l'animal, lorsqu'il répond à un intérêt et une curiosité de la part du *sujet*, permet de favoriser la participation du *sujet* à l'activité (Renou, 2005). De plus, un des effets du dispositif de médiation animale est la mise en mouvement du *sujet* par l'animal, l'amenant à réagir par ses comportements inattendus (Bouillon, 2018). Le psychoéducateur, pour s'assurer de l'engagement du *sujet* à son activité, doit veiller à ce que cette dernière soit à la fois stimulante et possible à réaliser (Renou, 2005). L'ajout de la thérapie assistée par l'animal pourrait donc influencer positivement le niveau de convenance de l'activité psychoéducative (Renou, 2005).

Le dispositif de médiation animale vise à créer des événements par la rencontre client-animal (De Villers et Servais, 2016). Cet élément rejoint le concept d'*Utilisation* qui permet au psychoéducateur d'accompagner le *sujet* dans ses prises de conscience et ses apprentissages, en prenant appui sur un événement ayant eu lieu dans un vécu partagé au sein de l'activité psychoéducative (Puskas et al., 2012). Le psychoéducateur pourrait donc envisager la médiation animale dans le but de créer un potentiel expérientiel plus riche et ainsi optimiser les apprentissages du *sujet*.

Aussi, l'*Utilisation* exige du *sujet* de sélectionner un événement significatif vécu, d'accepter de l'explorer puis d'aller à la découverte de soi pour en retirer des apprentissages (Puskas et al., 2012). Le dispositif de médiation animale, en plus d'enrichir le potentiel expérientiel, pourrait faciliter l'étape de l'*Utilisation* elle-même. En effet, les interactions *sujet*-animal, reposant sur la bienveillance et le « prendre soin », ancrent le client dans une plus grande conscience de l'expérience (Shani, 2017) en plus de favoriser l'ouverture de soi (Parish-Plass, 2013).

Ces éléments nous permettent de penser que la psychoéducation et la thérapie assistée par l'animal peuvent se côtoyer sans que cela ne nuise ni à leurs principes, ni à leurs méthodes respectifs et même d'espérer que la thérapie assistée par l'animal associée à la psychoéducation

puisse offrir une plus-value à la clientèle. Ainsi, nous osons évoquer le terme de « psychoéducation assistée par l'animal » ou encore de « psychoéducation à médiation animale » et les définir comme une intervention thérapeutique dirigée par un psychoéducateur, qui se fait auprès d'une personne vivant des difficultés d'adaptation, en intégrant un animal au sein du milieu d'intervention, dans l'intention d'y créer un potentiel expérientiel plus riche et d'utiliser par la suite les événements créés par la rencontre client-animal, tout cela, dans le but d'optimiser le développement des capacités adaptatives du client.

L'impact de la thérapie assistée par l'animal sur l'activité psychoéducative

Ajouter l'animal à l'activité psychoéducative pose inévitablement la question de la place de l'animal au sein de la structure d'ensemble (Gendreau, 2001). Il paraît évident que l'animal partenaire ne puisse être associé aux composantes *sujet, espace, temps, code et procédures, système de responsabilités* ou *système d'évaluation et de récompenses*. Cela dit, les composantes *objectifs, programme* et *moyens de mise en relation* méritent un moment de réflexion.

En effet, l'engouement de plus en plus grand (Bélaïr, 2017) pour la médiation animale met le thérapeute à risque de la considérer comme une fin en soi. Les *objectifs* visés par l'intervention découlent des besoins du *sujet* (Renou, 2005) et la médiation animale doit être utilisée comme une modalité d'intervention servant à rejoindre ces objectifs (IAHAIIO, 2018). La présence de l'animal n'est donc pas l'*objectif* de l'intervention. Elle doit servir l'*objectif* de l'activité psychoéducative.

Aussi, comme mentionné plus haut, la simple présence animalière même si considérée comme agréable ne peut être qualifiée de thérapeutique (De Villers et Servais, 2016). Le thérapeute doit mettre en place un dispositif pour créer et soutenir la rencontre client-animal (De Villers et Servais, 2016). Transposé au contexte de l'activité psychoéducative, on dira que le psychoéducateur doit proposer un *contenu* spécifique qui favorise les contacts et les interactions entre le *sujet* et l'animal, puis apporter un support au *sujet* dans la réalisation des tâches proposées, soutenir les interactions positives entre le *sujet* et l'animal et optimiser les effets de la médiation

animale, cela grâce à divers *moyens de mise en interaction*. Ainsi, l'animal ne peut être considéré comme le *programme* de l'activité ni comme un *moyen de mise en interaction*.

Enfin, la littérature rejette l'idée de l'animal-instrument (De Villers et Servais, 2016) et le positionne tel un partenaire d'intervention qui collabore avec le professionnel (Corporation des Zoothérapeutes du Québec, 2022d). Il pourrait donc logiquement s'intégrer à la composante *Éducateurs* (voir Figure 5).

La structure d'ensemble est par définition faite de différentes composantes toutes interdépendantes (Renou, 2005). L'ajout de l'animal exige donc de s'arrêter sur chacune d'elles et de considérer plus en détail l'impact que peut avoir la modalité d'intervention assistée par l'animal sur la structure de l'activité psychoéducative.

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Sujet

Lorsqu'un animal est intégré à une activité, l'intervenant doit faire une cueillette d'information différente de celle qu'il fait ordinairement dans le cadre de ses suivis psychoéducatifs. Il doit y ajouter des informations concernant les affinités, les compétences et les vulnérabilités du *sujet* qui pourraient influencer les interactions potentielles avec l'animal. Ces informations doivent être considérées dans l'*organisation* pour être en mesure d'offrir une activité sécuritaire, sécurisante et adaptative pour le *sujet*, mais aussi pour assurer le bien-être de l'animal (VanFleet et al., 2019).

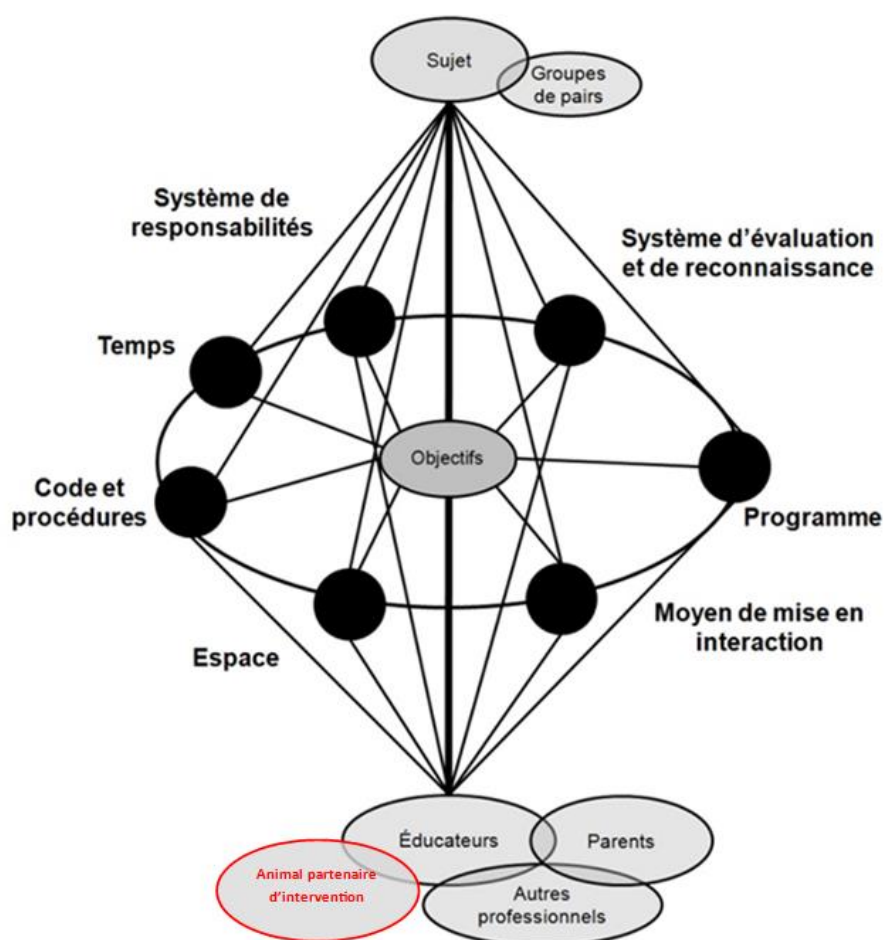
L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Éducateurs

Cette composante est largement impactée par l'intégration de l'animal. En effet, c'est sur le psychoéducateur qui souhaite intégrer l'animal que repose la responsabilité de l'intervention. La qualité de l'intervention, son bon déroulement, la sécurité physique et psychologique des différents individus en présence dépendent des compétences développées par ce dernier (Stewart, 2014). Il doit, de ce fait, être formé en intervention assistée par l'animal ou travailler en collaboration avec

une personne qui l'est. La structure de l'équipe thérapeutique en est alors modifiée (MacNamara et al., 2019).

Figure 5

La structure d'ensemble modifiée intégrant l'animal partenaire d'intervention (Adapté de Gendreau, 2001)



De plus, tel que mentionné plus haut, l'animal en contexte de thérapie assisté par l'animal n'est ni considéré comme un outil, ni comme une stratégie d'intervention (De Villers et Servais, 2016), mais plutôt comme un partenaire d'intervention (Corporation des Zoothérapeutes du

Québec, 2022d). Intégré à cette composante, ses caractéristiques éthologiques et individuelles doivent être considérées dans l'*organisation* de l'activité (Bouchard et Delbourg, 1995; Fredrickson-MacNamara et al., 2006; MacNamara et al., 2019).

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Objectifs

La modalité d'intervention ciblée par le psychoéducateur, ici la médiation animale n'a pas d'impact sur les *objectifs* à travailler avec le *sujet*. Ces derniers découlent directement des besoins de la personne accompagnée. L'intégration de l'animal n'influence donc pas cette composante. Cela dit, l'objectif visé par l'activité influence le dispositif de médiation animale ainsi que la sélection de l'animal partenaire d'intervention (MacNamara et al., 2019).

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Programme

Le principe de la médiation animale repose sur l'apport des contacts et des interactions humain-animal. (De Villers et Servais, 2016). Il est donc logique que le programme, soit l'activité d'apprentissage en tant que telle, se fasse en collaboration avec l'animal. Le psychoéducateur doit cibler des stratégies impliquant l'animal qui permettent au *sujet* d'exercer son potentiel adaptatif. Ces dernières doivent être respectueuses à la fois des capacités du *sujet*, mais aussi de celles de l'animal (Glenk et al., 2014; MacNamara et al., 2019; Mills et al., 2019).

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Moyens de mise en interaction.

Comme expliqué plus tôt, la présence seule de l'animal ne peut être considérée comme thérapeutique (Bélaïr, 2017). Le psychoéducateur doit donc cibler les moyens de mise en interaction qu'il utilisera pour favoriser les interactions *sujet*-animal et optimiser les leviers d'intervention qu'elles apporteront.

Outre les moyens de mise en interaction habituellement utilisés en psychoéducation, le psychoéducateur doit donc réfléchir en amont à la plus-value attendue de la médiation animale et en déduire la nature de l'intervention qui permettra au *sujet* d'atteindre les *objectifs* (MacNamara et al., 2019). Aussi, il doit porter une attention particulière aux techniques d'intervention qu'il

emploiera. En effet, en plus d'avoir la responsabilité d'accompagner le *sujet* dans la réalisation des tâches éducatives proposées (Renou, 2005), le psychoéducateur doit également faciliter la relation *sujet*-animal (Bélaïr, 2017), maximiser le potentiel du dispositif de médiation animale (De Villers et Servais, 2016) et assurer la sécurité physique et psychologique du *sujet* et de l'animal (Harvey, 2012; Pet Partners, 2018). Ses interventions doivent donc prendre en compte ces différents rôles.

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Temps

Le psychoéducateur qui intègre l'animal à son activité doit prendre en considération la routine de ce dernier ainsi que les autres interventions prévues cette même journée, afin d'organiser l'activité à un moment où l'animal a plus de chances d'être disposé aux interactions. Il doit prévoir également une durée d'intervention et une séquence d'activité qui respectent les capacités de l'animal (Glenk et al., 2014).

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Espace

Au moment d'organiser l'aménagement de son espace, le psychoéducateur doit tenir compte de la présence de l'animal puisque la sécurité physique et psychologique de ce dernier en dépend. En effet, en plus de permettre le bon déroulement de l'activité, l'aménagement doit aussi permettre de répondre aux différents besoins de l'animal (Glenk et al., 2014; Mills et al., 2019; Ng et al., 2019).

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Code et procédures

L'ajout de l'animal doit se faire de manière sécuritaire et éthique (Glenk et al., 2014; IAHAIO, 2018; Pet Partners, 2018; Shani, 2017). Cela amène le psychoéducateur à intégrer de nouvelles valeurs telles que le respect de l'animal. De ces dernières découlent des règles comme le respect des signaux d'inconfort de l'animal ou l'interdiction de le contraindre.

L'intervention avec l'animal est associée à un ensemble de risques physiques et psychologiques pour les individus humains et non-humains en présence (Glenk et al., 2014;

IAHAIO , 2018; Mills et al., 2019; Pet Partners, 2018). Ces derniers doivent être gérés par le psychoéducateur afin d'offrir un service sécuritaire et éthique.

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Système de responsabilités

Le psychoéducateur formé en médiation animale est responsable de l'ensemble du processus clinique, dont l'*organisation* et l'*animation* de l'activité. En plus du Code de déontologie des psychoéducateurs (OPPQ, 2021), il doit respecter les standards de pratique en intervention assistée par l'animal (Pet Partners, 2018). Le psychoéducateur qui intervient en équipe avec un intervenant formé en intervention assistée par l'animal reste responsable de l'ensemble du processus clinique et collabore avec l'intervenant pour l'*organisation* et éventuellement l'*animation* de l'activité. Aussi, l'intervenant formé en intervention assistée par l'animal est responsable de proposer des stratégies adaptées aux besoins, de sécuriser les interactions humain-animal et de répondre aux standards de pratiques en intervention assistée par l'animal. Le psychoéducateur s'assure de collaborer avec un intervenant qui remplit ces responsabilités.

Selon le choix du programme et du déroulement de l'activité, certaines tâches sont proposées à l'animal. Ces dernières doivent respecter son tempérament, ses capacités et ses intérêts (Glenk et al., 2014; MacNamara et al., 2019; Mills et al., 2019).

En contexte de médiation animale, des responsabilités données au *sujet* s'orientent vers l'animal et la réponse à ses besoins. Cela aide à développer ou renforcer le lien entre le *sujet* et l'animal, le sentiment de compétence et d'utilité du *sujet* ainsi que ses schèmes relationnels (Domènec et Ristol, 2012).

L'influence de l'intégration de l'animal sur la composante Système d'évaluation et de reconnaissance

Le *système d'évaluation et de reconnaissance* est en partie lié aux *objectifs*. La médiation animale n'a pas d'impact sur l'évaluation de l'atteinte ou non de ces derniers, ni sur les moyens ciblés pour offrir un retour au client sur les efforts réalisés et les résultats obtenus.

Toutefois, lors l'évaluation des moyens et méthodes déployés au sein de son intervention, le psychoéducateur doit également juger de la pertinence de l'assistance de l'animal lors de cette activité. Il évalue aussi la relation client-animal, le niveau d'aisance et de plaisir des deux parties. Enfin, il doit également évaluer l'adaptation de chacune des composantes de la structure d'ensemble qui a été faite en vue de l'ajout de médiation animale.

La présentation du prototype de l'outil

L'outil de structuration d'une activité psychoéducative assistée par l'animal se compose de deux documents :

1. Un canevas à remplir, appelé *Plan d'activité*
2. Un *Guide d'utilisation*

Le plan d'activité

Le *plan d'activité* est un fichier en format Word qui prend la forme d'un canevas à remplir.

Le *plan d'activité* prend appui sur les composantes de la structure d'ensemble (Gendreau, 2001) auxquelles sont ajoutés les concepts issus ou adaptés de la littérature disponible en intervention assistée par l'animal. Il se divise donc en plusieurs sections.

Section 1 - Les informations sur l'activité

Dans cette première section, l'utilisateur est invité à indiquer la date, le lieu et l'heure où se déroule l'activité et sa durée.

Section 2 - Le sujet

L'utilisateur doit inscrire dans cette section les informations générales concernant le *sujet* de son activité, à savoir, ses noms et prénoms, son âge et son genre. Ensuite, il doit indiquer les caractéristiques du *sujet*. Ces dernières sont catégorisées selon les affinités, les compétences et les vulnérabilités du *sujet* (Renou, 2005). L'utilisateur est invité à inscrire également les

caractéristiques du *sujet* qui pourraient affecter les interactions avec l'animal. Cela permet de définir ses affinités avec les animaux en général et avec les espèces animales potentiellement sollicitées au sein de l'intervention, ses connaissances et ses compétences auprès de l'animal, mais aussi d'identifier d'éventuels comportements inappropriés, des peurs ou des allergies (Glenk et al., 2014; Mills et al., 2019; VanFleet et al., 2019).

Section 3 - Les agents d'intervention

Cette section comprend les intervenants et l'animal partenaire d'intervention

Les intervenants. Le terme *intervenant* est préféré aux termes d'*éducateurs* de la structure d'ensemble (Gendreau, 2001) pour s'adapter au contexte de la thérapie assistée par l'animal. Pour commencer, l'utilisateur doit indiquer s'il intervient seul avec son animal auprès du *sujet* ou s'il collabore avec un intervenant en intervention assistée par l'animal. En nous appuyant sur le vocabulaire proposé par Brooks (2006, cité dans MacNamara et al., 2019, p. 105), nous proposons de parler ici de *la structure de l'équipe thérapeutique* tout en gardant les deux types proposés par les auteurs :

- La *Structure en losange* que nous utilisons pour faire référence aux équipes composées d'un psychoéducateur et d'un intervenant en intervention assistée par l'animal.
- La *Structure en triangle* qui fait référence aux psychoéducateurs formés en intervention assistée par l'animal et qui interviennent de manière autonome.

L'utilisateur doit ensuite indiquer les noms, les prénoms, les titres et les profils des intervenants sollicités. Adaptés des profils d'intervenant proposés par Stewart (2014), le terme psychoéducateur (OPPQ, 2022c) et celui d'intervenant en médiation animale (De Villers et Servais, 2016; Résilienfrance, 2022) sont utilisés pour distinguer les profils :

- *Profil Psychoéducateur et intervenant en médiation animale* : Personne qui est membre de l'OPPQ et formée en médiation animale
- *Profil psychoéducateur* : Personne qui est membre de l'OPPQ.
- *Profil intervenant en médiation animale* : Personne formée en médiation animale

L'animal partenaire d'intervention. Dans cette section, l'utilisateur doit indiquer le nom, l'espèce, la race, le sexe et l'âge de son animal partenaire d'intervention et mettre en annexe un document qui reprend les autres informations pertinentes concernant cet animal.

Section 4 - Les objectifs

Dans cette section, l'utilisateur doit inscrire l'objectif général et les objectifs spécifiques visés par son activité.

Section 5- Le programme

La section *Programme* propose au psychoéducateur d'associer les schèmes du *sujet* qu'il souhaite développer aux activités ciblées pour le faire.

Section 6 – Le déroulement

L'utilisateur est invité à inscrire le déroulement de son activité en indiquant les tâches des différents acteurs (intervenants, *sujet* et animal partenaire d'intervention) selon un ordre chronologique en respectant les quatre étapes suivantes : la transition, la mise en train, la production, le retour d'évaluation.

Section 7 - Les moyens de mise en interaction

Cette section permet à l'utilisateur de cibler les moyens didactiques et les techniques d'intervention adéquats pour soutenir le *sujet* dans l'atteinte de l'objectif. Les moyens didactiques comprennent le type de didactique, les étapes d'intériorisation, les modes d'apprentissage, les modalités didactiques (Renou, 2005). À cela, nous proposons d'ajouter les concepts relatifs au dispositif de médiation animale.

La plus-value attendue de la médiation animale réfère aux intentions du psychoéducateur lorsqu'il choisit cette modalité d'intervention pour soutenir l'atteinte des *objectifs* visés par l'activité. Ces attentes sont en lien avec les *objectifs* de l'activité et influencent le dispositif de

médiation animale. (MacNamara et al., 2019). L'utilisateur peut choisir entre les attentes suivantes (MacNamara et al., 2019; O'Callaghan et Chandler, 2011) ou inscrire son attente si elle ne se trouve pas dans la liste de suggestions :

- *Faciliter la création du lien de confiance*
- *Faciliter l'évaluation du sujet*
- *Augmenter la motivation au changement*
- *Favoriser l'ouverture du sujet sur son histoire*
- *Favoriser l'introspection et le partage des émotions*
- *Donner du sens à la vie du sujet*
- *Soutenir le développement de nouvelles compétences*

Le niveau d'interaction sujet-animal est une adaptation des concepts proposés par MacNamara et al. (2019) et permet à l'utilisateur de statuer sur le type d'interactions avec l'animal qu'il prévoit offrir au *sujet*. Le *niveau d'interaction* est choisi selon les *objectifs* visés par l'activité et la plus-value attendue de la médiation animale. Il est possible de faire vivre différents niveaux d'interaction au *sujet* au sein de la même activité.

- *L'intervention basée sur la présence et l'observation de l'animal* : Les stratégies d'intervention choisies pour permettre au *sujet* d'exercer son potentiel adaptatif sont construites autour de la présence de l'animal et de son observation. L'animal n'est pas sollicité. Il est choisi pour ses caractéristiques physiques et ses comportements naturels (MacNamara et al., 2019).
- *L'intervention basée sur le contact avec l'animal*: le toucher, les caresses, le brossage de l'animal passif sont utilisés comme socle des différentes activités proposées au *sujet* pour se développer. Le *sujet* est en contact avec l'animal et peut le manipuler, mais le psychoéducateur n'attend pas de comportements particuliers de ce dernier si ce n'est être présent et apprécier les contacts (MacNamara et al., 2019).
- *L'intervention basée sur la relation avec l'animal* : l'animal est sollicité pour ses qualités d'être sensible et social. Ce sont les interactions accordées (Résilienfrance, 2022) entre

l'animal et le *sujet* qui servent de levier d'intervention au psychoéducateur (MacNamara et al., 2019).

Day (2014) différencie trois types d'interactions *sujet-animal*. Cette distinction se fait en fonction de l'individu de la triade *sujet-animal-thérapeute* qui prend le leadership des interactions. Nous proposons de parler du *leader des interactions sujet-animal* de manière à clarifier le concept et à mettre en lumière le consentement libre de l'animal et du *sujet* à ces interactions. Ainsi, si c'est l'animal, qui par ses comportements invite le *sujet* à interagir avec lui, en sollicitant des caresses ou sa participation à une activité, *l'interaction est proposée par l'animal*. Lorsque le *sujet* prend l'initiative de l'interaction parce qu'il souhaite avoir un contact avec l'animal, lui offrir de l'aide, répondre à un de ses besoins ou encore lui proposer une activité, on dira que *l'interaction est proposée par le sujet*. Enfin, lorsque le psychoéducateur propose une activité précise qui met le *sujet* et l'animal en interaction, tel qu'une activité de brossage ou la réalisation d'un parcours d'agilité, *l'interaction est proposée par le thérapeute*. Au sein de l'activité, l'animal et le *sujet* vivent une multitude d'interactions qui peuvent être proposées par chacun des membres de la triade. Le psychoéducateur, selon les *objectifs* visés par l'activité, mais aussi les caractéristiques du *sujet*, détermine à qui il veut laisser le leadership des différentes interactions *sujet-animal*.

L'utilisateur est également invité à inscrire les techniques d'intervention qu'il pense devoir utiliser pour soutenir le *sujet* dans la réalisation des tâches éducatives proposées, pour faciliter le lien *sujet-animal*, optimiser les effets du dispositif de médiation animale et assurer la sécurité physique et psychologique des individus en présence. Les indications et contre-indications des différentes techniques d'intervention ordinairement utilisées en intervention psychoéducative (Renou, 2005) peuvent être différentes dans ce contexte de médiation animale. Par exemple, *ignorer un comportement* (Renou, 2005) ne doit pas mettre l'animal à risque de blessure ou de stress. *L'utilisation d'un signe* (Renou, 2005) pour communiquer avec le *sujet* ne doit pas amener de confusion chez l'animal éduqué à répondre à des commandes gestuelles. *L'aide opportune* (Renou, 2005) doit être considérée pour éviter que l'animal ne vive de frustration si le *sujet* vient à vivre des défis ralentissant le rythme de l'activité. Aussi, l'utilisateur doit penser aux techniques

d'intervention qui sont nécessaires en présence de l'animal. La *proximité* (Renou, 2005) est utile pour assurer la sécurité des interactions *sujet*-animal alors que la *restriction dans l'accès de l'espace et aux objets* (Renou, 2005) permet de faire respecter les zones de répit de l'animal. Enfin, l'utilisateur doit avoir conscience des effets du dispositif de médiation animale qui peuvent s'apparenter aux effets des techniques d'intervention et s'en servir comme leviers d'intervention. Par exemple, le chien qui accueille le *sujet* en se tortillant de joie, qui prend plaisir à une séance de caresses et qui collabore gaiement avec le *sujet* à la réalisation d'une tâche a un impact semblable à celui du psychoéducateur qui utilise le *témoignage d'affection*, le *toucher* et la *participation émotive* (Renou, 2005).

Section 8 - L'espace

Dans cette section, l'utilisateur doit décrire l'aménagement des lieux de l'intervention et prévoir son matériel d'intervention en tenant compte du bien-être de l'animal (IAHAIO, 2018; Pet Partners, 2018) et des risques associés à l'environnement de l'intervention assistée par l'animal (Glenk et al., 2014; Mills et al., 2019; Ng et al., 2019). Ainsi, il doit veiller à ce que les interactions avec l'animal soient toujours supervisées (Mills et al., 2019). Une *zone de retrait*, tels un enclos ou une cage, permet de mettre l'animal à l'abri d'interactions non sollicitées lors des moments de transition, par exemple. Aussi, l'animal, doit en tout temps, avoir la possibilité de se retirer de l'intervention s'il se sent inconfortable ou fatigué et doit y être respecté tant par le psychoéducateur que par le *sujet* (Glenk et al., 2014). Une *zone d'apaisement* lui est accessible en tout temps. Le psychoéducateur doit également prévoir *l'espace nécessaire* à la réalisation sécuritaire des activités prévues (Ng et al., 2019). Cet espace doit être propre et exempt d'objets dangereux (Ng et al., 2019). Il doit y intégrer des *aires de circulation* de manière à favoriser les déplacements spontanés de l'animal au sein de l'activité, lui permettant de s'éloigner des sources de stress et de garder un contrôle sur les interactions (Ng et al., 2019). De même, le psychoéducateur doit prévoir les *déplacements* de l'animal en début et en fin d'activité. Pour cela, il doit prévoir les lieux de passages. Ces derniers doivent également être sécuritaires, calmes et prévenir les interactions non sollicitées avec l'animal (Ng et al., 2019). Enfin, le matériel utilisé doit être sécuritaire et son utilisation ne doit causer ni peur ni douleur à l'animal (Mills et al., 2019).

Section 9 - Le code et procédures

L'utilisateur indique ici les règles de conduite imposées par son activité et le milieu d'intervention. En présence de l'animal, pour des raisons éthiques et de sécurité, le psychoéducateur doit offrir les règles de conduite spécifiques en lien avec le respect de l'animal. Nous proposons quelques règles de conduite à respecter lors des interactions humain-animal en contexte de thérapie (Glenk et al., 2014; Pet Partners, 2018) :

- *Se laver les mains avant et après les contacts avec l'animal ;*
- *Laisser l'animal s'approcher plutôt que prendre l'initiative de l'interaction ;*
- *Se déplacer lentement ;*
- *Parler doucement ;*
- *Éviter les contacts visuels directs ;*
- *Se positionner à la hauteur de l'animal ;*
- *Caresser l'animal uniquement aux endroits appréciés par ce dernier ;*
- *Adapter nos comportements lorsque l'animal est inconfortable ;*
- *Respecter la zone d'apaisement de l'animal ;*
- *Permettre à l'animal de se mouvoir librement.*

De plus, la littérature nommant les valeurs concernant le bien-être animal et les comportements d'écoute et de respect de l'animal qui en découlent comme un des outils fondamentaux de la thérapie assistée par l'animal (Shani, 2017), nous proposons à l'utilisateur de réfléchir aux valeurs qu'il souhaite véhiculer au sein de son intervention et d'en faire ressortir le code de conduites qu'elles amènent (Renou, 2005).

Pour terminer, cette section propose à l'utilisateur de préciser des éléments de gestion des risques. En respectant les différentes lignes directrices (IAHAIO, 2018; Pet Partners, 2018), le psychoéducateur s'efforce de réduire les risques physiques et psychologiques reliés à la médiation animale (Glenk et al., 2014; Mills et al., 2019). Toutefois, s'il considère qu'un élément de la

structure d'ensemble doit faire l'objet d'une attention particulière, il est invité à l'inscrire dans l'outil et de préciser des stratégies de prévention de de gestion.

Section 10 – Le système de responsabilités

Cette section permet à l'utilisateur d'indiquer les responsabilités des différents acteurs. S'il intervient en collaboration avec un intervenant en médiation animale, il distingue les responsabilités de chacun tout au long du processus d'intervention depuis l'*observation* jusqu'à l'*évaluation post-situationnelle*. Il attribue également des responsabilités au *sujet* et à l'animal.

Section 11 - Le système d'évaluation et de reconnaissance

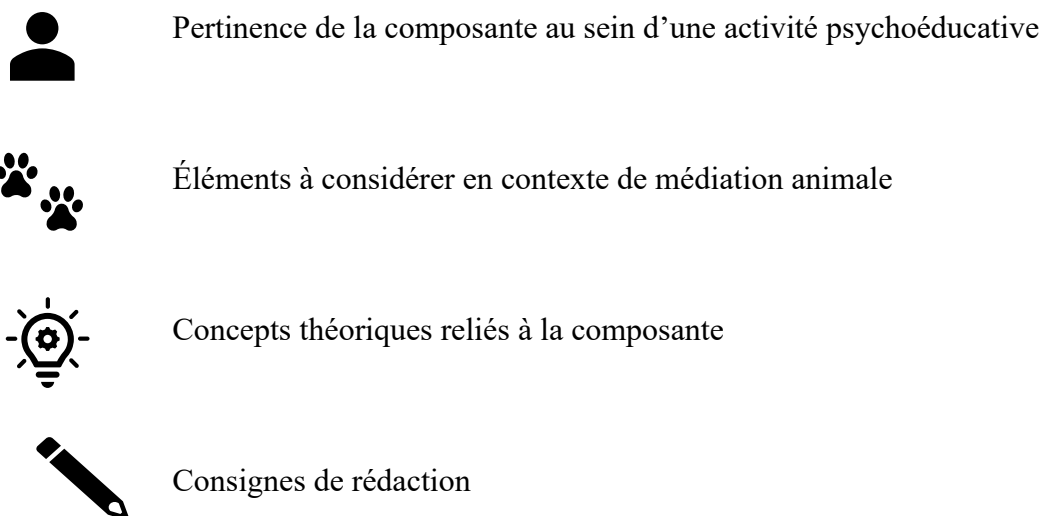
Dans cette dernière section, l'utilisateur indique les moyens qu'il utilisera pour juger l'organisation et les résultats de son intervention.

Le guide d'utilisation

Dans le but de faciliter l'utilisation du *plan d'activité*, un *guide d'utilisation* est élaboré. Le *guide d'utilisation* est un fichier au format PDF. Il débute par une page de garde indiquant le titre du document, les noms et prénoms du développeur ainsi que la date de publication. Ensuite, une table des matières permet à l'utilisateur de se situer dans le document. Puis, viennent les informations générales sur l'outil et les instructions d'utilisation du *plan d'activité*. Ces dernières sont structurées sur le même modèle que le *plan d'activité* afin d'en faciliter la lecture. À chacune des sections, l'utilisateur est guidé par quatre types d'indications : un rappel de la pertinence de planifier la composante concernée, les points à considérer en contexte de médiation animale, l'explication des concepts clés utilisés et les consignes de rédaction. L'utilisation de 4 pictogrammes (voir figure 6) facilite la lecture de ces informations tout au long du document. Enfin, la dernière partie du guide reprend l'ensemble des références bibliographiques utilisées pour le développement de l'outil.

Figure 6

Pictogrammes et significations



Présentation des constats et commentaires des participantes

Cette section présente l'ensemble des commentaires et des réponses apportées par les participantes à la suite de leur utilisation du prototype de l'outil.

La versatilité de l'outil. Les réponses et commentaires des participantes permettent de jauger à quel point le prototype de l'outil peut s'adapter aux différents contextes d'intervention que peut vivre un psychoéducateur qui collabore avec un animal partenaire.

Lorsque les participantes sont questionnées à savoir si l'outil peut être utilisé avec diverses clientèles, ces dernières répondent à l'affirmative. Une des participantes a utilisé l'outil à deux reprises alors que l'autre l'a fait à trois reprises pour des clients différents lors de chaque essai. Les problématiques vécues par les différents clients sont l'anxiété, le manque de motivation scolaire, le manque d'estime de soi, d'affirmation de soi et de ses limites et des difficultés de langage. Selon les participantes, l'outil leur a permis de considérer les caractéristiques des différents clients qu'elles ont eues en suivi.

En ce qui concerne la capacité de l'outil à prendre en compte les différentes espèces animales, les participantes rapportent avoir collaboré avec des chiens et des chats lors de leurs interventions. Selon elles, l'outil est adapté pour les chiens et les chats et le serait tout autant pour les autres animaux partenaires que peuvent solliciter les psychoéducateurs. Une des participantes note avoir été restreinte puisque l'outil permet d'inscrire un seul animal partenaire alors qu'elle est intervenue avec deux animaux au sein de la même activité.

Enfin, il est demandé aux participantes si l'outil s'adapte bien aux différents milieux d'intervention. Les interventions ont eu lieu à domicile et en bureau. Selon les dires des participantes, l'outil leur a permis de bien planifier l'aménagement de leur activité. Cela dit, une des participantes note qu'il pourrait être amélioré et offrir plus d'information concernant les caractéristiques des milieux notamment pour les psychoéducateurs qui se déplacent au sein d'institutions (CHSLD, école, centre jeunesse, etc.). Ainsi, il serait possible de cibler les opportunités et les défis offerts par le milieu. Enfin, une des participantes suggère de consacrer une section pour y inscrire le matériel nécessaire à l'activité.

L'ergonomie de l'outil. Les commentaires et les réponses des participantes qui permettent de juger de la facilité d'utilisation du prototype de l'outil, à savoir du *plan d'activité* et du *guide d'utilisation* sont présentées ici.

Les participantes ont jugé l'outil long à remplir. En effet, l'utilisation de l'outil a augmenté le temps habituellement attribué à l'*organisation* de leur activité psychoéducative assistée par l'animal. Selon elles, l'exhaustivité de l'information à fournir explique la lourdeur de la tâche. À cet effet, la création d'une version abrégée de l'outil est mentionnée comme une bonne alternative. Cette dernière éviterait de répéter des informations peu utiles d'une séance à l'autre pour un même suivi, par exemple. Les informations ciblées comme pouvant être retirées pour créer cette version abrégée sont les *informations générales* et les *caractéristiques du sujet* ainsi que l'*objectif général*.

Selon les participantes, le *guide d'utilisation* est d'une aide précieuse pour compléter le plan d'activité. Les aides à la rédaction qui s'y trouvent sont très appréciées, notamment celles concernant les concepts reliés à l'intervention assistée par l'animal. Cependant les participantes notent que les concepts psychoéducatifs pourraient être davantage développés. La présence des pictogrammes est appréciée et une des participantes précise qu'un rappel des pictogrammes à chaque page pourrait aider l'utilisateur.

Concernant la *Section 2 – Le sujet*, les participantes jugent que les termes utilisés ne correspondent pas à ceux utilisés dans leur pratique. En effet, le terme *forces* est utilisé plutôt que les termes *affinités* et *compétences* et le terme *difficultés* pour le terme *vulnérabilités*. Le terme *urgences* n'est pas utilisé non plus et n'a pas son équivalence dans leur pratique. Les deux participantes confient ne pas savoir quoi mettre comme information dans la colonne *urgences*, malgré les informations offertes dans le *guide d'utilisation*. Aussi, concernant cette section, une des participantes propose d'ajouter des indices de rédaction dans le *plan d'activité* en ajoutant des champs à remplir au sein des colonnes *affinités*, *compétences* et *vulnérabilité*. Par exemple : pour la colonne *affinités*, ajouter un champ *niveau d'aisance avec l'animal* et *niveau de compétences avec l'animal*. Cet ajout minimiserait les allers-retours entre le *plan d'activité* et le *guide d'utilisation*. Une des participantes dit avoir pensé qu'elle devait rapporter l'ensemble des caractéristiques du *sujet* dans cette section. Elle suggère d'ajouter une indication précisant que seules les informations pertinentes à l'*organisation* de l'activité sont nécessaires.

Ensuite, concernant la *Section 3 – Les agents d'intervention*, le seul point mentionné, est l'impossibilité d'y inscrire plus d'un animal partenaire d'intervention. En effet, une des participantes ayant collaboré avec deux animaux pendant son activité s'est vue restreinte par le plan d'activité.

À la *Section 5 – Le programme* encore une fois, les termes de l'outil ne correspondent pas à ceux utilisés par les participantes. Ici les *schèmes* correspondraient aux *forces* et les *schèmes à développer* aux *besoins*.

En ce qui concerne la *Section 6 – le déroulement*, une des participantes aurait souhaité avoir plus de précisions sur les informations à y inscrire. Elle se demandait si elle devait y inscrire les heures de début et de fin de chaque étape, les lieux où se déroulait chacune d'entre elles et l'endroit où est censé se trouver l'animal à ces différents moments.

Pour ce qui est de la *Section 7 – Les moyens de mise en interaction*, une des participantes rapporte avoir vécu des difficultés de compréhension du concept de didactique et des termes qui s'y rattachent. Elle n'a pas complété cette section de l'outil. L'autre participante n'a pas précisé avoir eu de difficulté avec ce concept. De plus, une des participantes confie ne pas être à l'aise avec la structure de l'outil. Elle indique qu'elle aurait préféré que le programme et les moyens de mise en interaction soient une seule et même section. Elle dit comprendre la différence entre ces deux composantes, mais précise qu'elle aimerait que les informations concernant un contenu spécifique et les moyens de mises en interaction qui s'y rattachent soient regroupées pour une meilleure lisibilité.

Enfin, à la *Section 9 – Le code et procédures*, les participantes suggèrent de modifier le *protocole de gestion des risques par ajout au protocole de gestion des risques* afin de bien différencier cette section du document de gestion des risques existant dans la pratique de la médiation animale. Ce dernier liste les stratégies de prévention des risques associée à la médiation animale en général. Ainsi, au sein du plan d'activité, l'utilisateur préciserait uniquement les moyens de prévention des risques propres à l'activité planifiée.

Dans la *Section 10 - Le système de responsabilités* n'est pas suffisamment clair en ce qui a trait à celles de l'animal partenaire. En effet, les deux participantes disent ne pas avoir compris ce qu'elles devaient inscrire à cet endroit. Selon elles, le terme *responsabilités* n'est pas adéquat, en plus de la forme du tableau qui ne met pas cette section en lumière. Aussi, la partie du tableau faisant référence aux responsabilités de *l'intervenant 2* n'a pas été utilisée par les deux participantes puisqu'elles ne s'appliquent pas à la structure d'équipe en triangle.

Enfin, selon une participante, le format Word du *plan d'activité* rend les modifications plus difficiles pour ceux qui ne connaissent pas beaucoup le logiciel.

La pertinence de l'outil. Les commentaires et les réponses apportées par les participantes permettent de juger de la plus-value de son utilisation à la pratique professionnelle.

Les participantes s'entendent pour dire que l'outil favorise une réflexion très approfondie sur les différentes composantes de l'activité, permettant de ne pas omettre d'éléments importants et d'en faire une intervention professionnelle. Une des participantes précise que cet outil est encore plus pertinent en début de carrière lorsque les habitudes ne sont pas encore prises et regrette de ne pas avoir eu un tel outil lors de sa formation en intervention assistée par l'animal. L'autre pense que son utilisation peut profiter également au professionnel d'expérience afin qu'ils ne prennent pas de mauvaises habitudes.

Les deux participantes estiment que l'outil guide le professionnel lorsque vient le temps de bien cerner les caractéristiques personnelles du *sujet* et ainsi d'élaborer une activité qui soit en lien avec ses forces et ses besoins, notamment en ce qui concerne ses habiletés relationnelles humain-animal. Les participantes expliquent que pour être en mesure de compléter le plan d'activité, plus particulièrement la partie concernant le *sujet*, une validation de certaines caractéristiques du *sujet* a été nécessaire. En effet, certaines informations, plus particulièrement celles utiles à l'intégration sécuritaire de l'animal n'avaient pas été récoltées.

En ce qui concerne l'intégration de l'animal partenaire, les deux participantes rapportent que l'outil facilite l'élaboration d'une activité qui soit respectueuse de ses capacités, limites, besoins tout en permettant de bien cibler la plus-value souhaitée par cette collaboration professionnel-animal. Une des participantes précise avoir noté le souci porté au respect du bien-être animal.

En ce qui concerne la capacité de l'outil à guider le professionnel dans l'adaptation de son activité au milieu d'intervention, les participantes jugent que l'outil est pertinent.

Les participantes pensent que l'outil permet de respecter les meilleures pratiques en psychoéducation. En effet, élaboré selon les composantes de Gendreau (2001), le *plan d'activité* permet de penser à chaque élément de l'activité, mais aussi de considérer l'impact de l'assistance animal sur chacun de ces éléments. Enfin, selon les participantes l'outil permet de respecter les lignes directrices de l'intervention assistée par l'animal en guidant le professionnel vers une intervention qui est respectueuse et sécuritaire pour l'animal, mais aussi en assurant que l'intervention soit professionnelle puisqu'elle s'intègre ici à un champ disciplinaire, la psychoéducation.

Discussion

La quatrième partie présente l'analyse des données récoltées à la suite de la mise à l'essai et les changements apportés au prototype de l'outil. Ensuite, les modifications réalisées à la suite de la dernière rencontre avec la participante sont exposées. Enfin, les limites et intérêts de l'utilisation du devis de recherche développement sont présentés, suivis des limites et retombées de cette recherche.

L'analyse des résultats et modifications apportées à l'outil

Les constats et les recommandations offerts par les participantes sont analysés de manière à pouvoir mettre en lumière les points forts de l'outil et les points à améliorer.

Les points forts de l'outil

L'outil est très bien accueilli par les participantes et répond à un besoin réel d'arrimage entre les concepts en psychoéducation et en intervention assistée par l'animal. Chacune des sections de l'outil est jugée pertinente par les participantes. L'outil permet de passer en revue chacune des composantes de l'activité psychoéducative (Gendreau, 2001) tout en alimentant la réflexion sur l'impact de la médiation animale sur chacune d'entre elles. Plus encore, l'outil invite le psychoéducateur à se questionner sur la pertinence de l'assistance de l'animal et l'amène à l'optimiser au sein de son intervention.

L'outil peut être utilisé, quel que soit le contexte d'intervention du psychoéducateur. Il permet au professionnel de considérer chacun des éléments qui structurent son activité. Il peut ainsi être utilisé pour diverses clientèles, avec différentes espèces animales et au sein de divers milieux d'intervention.

La structure de l'outil basée sur les composantes de Gendreau (2001) est appréciée. On peut supposer que cette méthode de structuration familière aux psychoéducateurs favorise son appropriation.

Le *guide d'utilisation* fait la force de l'outil puisqu'il facilite grandement la complétion du plan. Les rappels des concepts et les consignes de rédaction permettraient à tous les utilisateurs de parler le même « langage » malgré les parcours de formation très divers, notamment en intervention assistée par l'animal.

Les modifications apportées à l'outil

Les commentaires des participantes permettent d'apporter des modifications à *L'OSAPAA*. La mise en page de l'outil est améliorée pour la rendre plus conviviale et l'intégration de macros proposés par le logiciel Word facilite son utilisation. Le *plan d'activité* comprend maintenant des champs que l'utilisateur peut remplir à sa guise.

Le *guide d'utilisation* est bonifié par un rappel des pictogrammes sur chaque page pour en faciliter la lecture. Aussi, une note est ajoutée pour permettre à l'utilisateur de se référer au livre *Psychoéducation : une conception, une méthode* (Renou, 2005), s'il souhaite revoir les concepts psychoéducatifs utilisés dans l'outil. En effet, pour éviter d'alourdir le guide, nous privilégions cette piste plutôt que de reprendre les explications détaillées de chaque concept.

Dans la *Section 2 - Le sujet*, les termes *forces* et *difficultés* sont ajoutés afin de faciliter la compréhension des termes *affinités*, *compétences* et *vulnérabilités*. La colonne *urgences* est retirée et une note précise que seules les caractéristiques du *sujet* qui sont pertinentes à l'activité doivent être indiquées.

La *Section 5 - Le programme* fait référence au terme *schème*. Ce terme n'étant pas clair pour les participantes, le concept de *schèmes à développer* est remplacé par *besoins du sujet*. Aussi, une précision est ajoutée à la consigne de rédaction relative au déroulement, afin de guider davantage l'utilisateur.

De plus, plusieurs éléments sont modifiés au sein des différentes sections du *plan d'activité*.

La *Section 2 - Le sujet*, est bonifiée. Des indices de rédaction sont ajoutés pour en faciliter la complétion : *niveau d'appréciation estimé de l'espèce animale, niveau d'aisance estimé avec l'espèce animale, niveau de connaissances à propos de l'espèce animale, niveau de compétences auprès de l'espèce animale.*

Dans la *Section 3 – Les agents d'intervention*, un champ est ajouté pour permettre d'inscrire le nom d'une éventuelle ressource humaine supplémentaire. En effet, il n'est pas rare de solliciter des bénévoles lors d'interventions assistées par l'animal (MacNamara et al., 2019).

Dans cette même section, l'utilisateur devait indiquer le nom de son animal partenaire d'intervention, son espèce, sa race, son sexe et son âge et placer les informations supplémentaires concernant cet animal en annexe. Dans le but de faciliter la sélection d'un partenaire animal adéquat pour l'activité, nous avons développé *Le profil de l'animal partenaire d'intervention* que l'utilisateur est invité à compléter. Il s'agit d'un document supplémentaire qui guide l'utilisateur dans la collecte de données sur son animal partenaire d'intervention. L'utilisateur est invité à compléter un exemple de ce profil pour chaque animal partenaire avec qui il collabore. Ce document, s'il est régulièrement mis à jour, offre un portrait détaillé des caractéristiques des différents animaux partenaires d'intervention et permet de vérifier rapidement si l'un d'eux correspond aux caractéristiques exigées par le dispositif prévu lors de l'activité et ainsi assurer l'efficacité et la sécurité de son intervention. *Le profil de l'animal partenaire d'intervention* reprend certains éléments du *MacNamara Animal Capability Assessment Model* (MacNamara et al., 2019) : apparence physique, vocalisations, réactions de l'animal face à la nouveauté, commandes réalisées sur demandes vocales, commandes réalisées sur demandes gestuelles, ainsi que l'habituation face au matériel et à l'équipement. L'élément communication explicite est modifié pour *expression des besoins et envies*. À ces points sont ajoutées d'autres informations pertinentes en regard des lignes directrices concernant le bien-être de l'animal (Fredrickson-MacNamara et al., 2006; Gilbert, 2015; Glenk et al., 2014; IAHAIO, 2018; Mills et al., 2019; Ng et al., 2019; Pet Partners, 2018) : signes de stress et de douleurs, confort de l'animal face aux manipulations, confort et plaisir de l'animal selon le contexte de l'intervention, sources de

motivation de l'animal. Pour les éléments se rapportant aux réactions de l'animal face à la nouveauté et l'habituatation face au matériel et à l'équipement, une grille critériée des réactions possibles de l'animal (Vas et al., 2005) est proposée à l'utilisateur.

Le profil de l'animal partenaire d'intervention se compose des sections suivantes :

- *Section 1 - Informations générales*
- *Section 2 - Apparence physique*
- *Section 3 – Communication*
- *Section 4 - Réactivité de l'animal*
- *Section 5 - Aptitudes de l'animal*
- *Section 6 - Compétences de l'animal*
- *Section 7 - Habituatation face au matériel et à l'équipement*
- *Section 8 - Motivation de l'animal*

Enfin, nous choisissons de ne pas ajouter de champ permettant l'ajout d'un animal partenaire supplémentaire. Il est possible pour l'utilisateur d'inscrire le nom de plusieurs animaux, dans le même champ s'il décide de collaborer avec plus d'un animal. Mais nous ne voulons pas offrir d'emblée cette possibilité puisqu'elle ne rejoint pas les meilleures pratiques suggérant le ratio d'un animal pour un intervenant (Pet Partners, 2018).

Dans la *Section 8 - L'espace*, des informations supplémentaires sont demandées concernant les caractéristiques du milieu. Cela aide l'utilisateur à réfléchir aux défis et aux opportunités que lui offre le milieu d'intervention et d'en mesurer encore mieux les risques qui y sont reliés. Aussi, le matériel nécessaire à l'*animation* de l'activité peut y être ajouté.

À la *Section 9 – Le code et procédures*, une modification est faite. *Protocole de gestion de risques* est remplacé par *Ajout au protocole de gestion des risques* puisqu'un protocole de gestion de risque est élaboré pour l'ensemble de la pratique. Les ajouts concernent uniquement les risques amenés par le contexte spécifique de l'activité.

La *Section 10 - Système de responsabilités* est modifiée pour mieux distinguer les responsabilités de l'intervenant et du *sujet* et de mieux définir les caractéristiques recherchées chez l'animal. L'utilisateur est invité à créer une description détaillée des tâches proposées à l'animal au sein de l'activité et des caractéristiques recherchées pour y répondre. (MacNamara et al., 2019). Cette description permet à l'utilisateur de déterminer le profil de l'animal recherché pour l'activité. Nous proposons à l'utilisateur d'y inscrire les points suivants :

- *Les attributions ;*
- *Les caractéristiques physiques requises ;*
- *Les qualités de communication requises ;*
- *Le type de réactions face à la nouveauté et aux manipulations exigées requises ;*
- *Les aptitudes, compétences et motivations recherchées requises.*

Enfin une *version abrégée du plan d'activité* est créée. Cette dernière permet aux utilisateurs qui se sentent plus à l'aise avec l'*organisation*, notamment lors de suivis avec les mêmes *sujets*, de diminuer le temps de complétion. Les éléments retirés pour élaborer cette version sont l'âge et le genre du *sujet* ainsi que ses caractéristiques dans la *Section 2 – Le sujet*. Aussi, dans la *Section 3 – Les agents d'intervention*, la structure d'équipe et les profils d'intervenants ne sont plus mentionnés. En ce qui concerne la *Section 8 – L'espace*, il n'est pas nécessaire d'informer sur les défis et opportunités du milieu. De plus, la *Section 9 – Le code et procédures* proposent d'indiquer uniquement les règles de conduites.

L'outil de structuration d'une activité psychoéducative assistée par l'animal comprend donc finalement :

1. *Le guide d'utilisation;*
2. *Le plan d'activité;*
3. *Le plan d'activité – version abrégée;*
4. *Le profil de l'animal partenaire d'intervention.*

Cette version améliorée de l'outil est présentée lors d'une dernière rencontre prévue avec les participantes. Une seule participante y est présente. Cette dernière, en plus d'insister sur la pertinence de l'outil et son enthousiasme à l'idée de l'utiliser au sein de sa pratique, apporte des suggestions qui amènent les modifications suivantes au *profil de l'animal partenaire d'intervention* :

- À la *Section 1 - Informations générales*, un champ permettant d'indiquer si l'animal est stérilisé est ajouté.
- À la *Section 3 - Communication*, un champ permettant d'indiquer les stratégies efficaces pour réduire l'inconfort, le stress ou la douleur de l'animal est ajouté.

À la *Section 8 - Motivation de l'animal*, en plus des sources de motivation déjà présentes (aliments, matériel et activités), un champ permettant d'indiquer les renforçateurs sociaux est ajouté.

Les limites et intérêts du devis de recherche utilisé

L'utilisation du devis de recherche développement (Harvey et Loisel, 2009), qui s'adresse plus particulièrement aux chercheurs du domaine de l'éducation, est peu conventionnelle dans la recherche en psychoéducation.

La découverte de ce devis et son appropriation s'est faite par le biais de deux articles rédigés par ses auteurs (Harvey et Loisel, 2009; Loisel et Harvey, 2007). Les différentes étapes et sous-étapes du modèle étant présentées de manière sommaire, la consultation de mémoires de maîtrise basés sur ce devis a été nécessaire pour approfondir la compréhension des concepts, ainsi que pour définir la structure de ce travail.

Aussi, les termes *domaine d'apprentissage, pédagogie, principe de conception, cahier des charges, mise à jour des principes*, n'ayant pas trouvé écho aux besoins de cette recherche, n'ont pas été intégrés dans ce mémoire. Ainsi, une adaptation de ces concepts à la recherche développement en psychoéducation pourrait optimiser l'utilisation de ce devis.

De plus, les différentes mises à l'essai proposées par les auteurs, ainsi que la validation ne sont pas toutes réalisables dans le cadre d'un mémoire de maîtrise. En effet, la mise à l'essai

systematique, qui fait suite à la mise à l'essai empirique réalisée dans cette recherche, exige que l'outil développé soit utilisé par un très grand échantillon, alors que la validation suppose l'utilisation de l'outil développé par l'ensemble du public cible. Ces étapes pourraient cependant faire l'objet de recherches ultérieures.

Cela dit, l'utilisation de ce devis de recherche fut facilitée par des similarités entre sa structure et celle processus clinique psychoéducatif (Renou, 2005). La première étape *l'origine de la recherche*, qui propose de cibler le problème à résoudre, d'identifier l'idée de développement et de fixer des objectifs, s'apparente à la réception de la demande de service en psychoéducation lorsque le psychoéducateur prend connaissance de la problématique vécue et des attentes du client. Ensuite, *le référentiel*, deuxième étape de ce devis, consiste à faire la recension des écrits et à élaborer l'idée de développement. Cette étape peut être comparée à la cueillette d'informations qui permet de construire l'anamnèse du client et de déterminer ses forces et les besoins qui sont à travailler. L'étape suivante, *la méthodologie* présente les méthodes et les outils choisis pour mener à bien la recherche. Elle se rapproche de la planification de l'intervention, lors de laquelle le psychoéducateur cible les stratégies qui permettront au client d'atteindre ses objectifs. L'étape quatre, *l'opérationnalisation*, qui comprend la conception de l'objet, la réalisation les différentes mises à l'essai, ainsi que sa validation pourrait être mise en parallèle avec l'organisation, l'animation et l'utilisation. Enfin, la dernière étape, *les résultats*, qui prévoit l'analyse des résultats, la mise à jour des principes, la rédaction et la diffusion des rapports, n'est pas sans rappeler l'évaluation post-intervention.

Pour conclure, faire évoluer ce devis de recherche originellement prévu pour le domaine de l'éducation vers un devis de recherche adapté au domaine de la psychoéducation permettrait aux psychoéducateurs-chercheurs de s'appuyer sur une méthode scientifique structurée pour développer des approches, des techniques d'intervention ou encore des outils psychoéducatifs.

Les limites de la recherche et recommandations

Tel que mentionné plus haut, le domaine de l'intervention assistée par l'animal s'appuie sur peu d'écrits scientifiques. En effet, les études sont en nombre insuffisant et comportent de nombreux biais qui affectent leur qualité scientifique (Hoagwood et al., 2017). Cette recherche est

donc essentiellement basée sur des constats venant de manuels et d'études scientifiques basées sur des devis de recherches qualitatives.

Aussi, le nombre de participants à cette recherche est très limité. Trois psychoéducatrices ont été recrutées, deux ont réalisé la mise à l'essai de l'outil et une seule était présente à la dernière rencontre lors de laquelle les modifications ont été présentées. Trois autres personnes avaient mentionné leur intérêt, mais n'avaient pas été retenues puisqu'elles ne répondaient pas au critère d'inclusion « être membre de la Corporation des zoothérapeutes du Québec ». L'une d'entre elles a expliqué ne pas sentir la nécessité d'une telle adhésion, puisqu'elle était déjà membre de l'OPPQ. Les autres psychoéducateurs n'étaient pas membres de la Corporation des zoothérapeutes parce que leur formation en intervention assistée par l'animal n'est pas reconnue par cette dernière. La décision de ne pas assouplir ce critère d'inclusion à tout de même été prise, et ce, dans un but éthique. En effet, les membres de la Corporation des zoothérapeutes du Québec (2022a) étant tenus de respecter un code de déontologie incluant le respect de l'animal, ce critère était essentiel pour s'assurer du bien-être des animaux partenaires sollicités au sein des interventions réalisées lors de la mise à l'essai de l'outil.

Aussi, dans le cadre de cette recherche l'outil n'est pas mis à l'essai auprès de psychoéducateurs non formés en intervention assistée par l'animal qui collaborent avec des intervenants en médiation animale.

Nous recommandons que L'OSAPAA fasse l'objet d'une mise à l'essai systématique (Harvey et Loiselle, 2009) auprès d'un plus large éventail de psychoéducateurs. Cela permettrait une validation de l'outil, notamment auprès des deux types de structure d'équipe thérapeutique, de différentes espèces animales, de différentes clientèles et au sein de différents milieux d'intervention.

Enfin, l'OSAPAA ne concerne que l'*organisation* de l'activité psychoéducatrice (Renou, 2005). Or, l'impact de l'intégration de l'animal ne se réduit pas qu'à cette opération

professionnelle. Il serait important de continuer le travail de standardisation de la psychoéducation assistée par l'animal à chacune des sept opérations professionnelles (Renou, 2005).

Les retombées de la recherche

L'OSAPPA, premier résultat d'une recherche scientifique alliant la psychoéducation et la médiation animale, est novateur dans le domaine. Il semble appuyer les psychoéducateurs formés en intervention assistée par l'animal à intégrer la médiation animale à leur champ disciplinaire, et ce en respectant à la fois les objectifs, les méthodes et les meilleures pratiques de la psychoéducation et ceux de la thérapie assistée par l'animal. Aussi, les psychoéducateurs non formés en intervention assistée par l'animal pourraient utiliser cet outil lors de leur collaboration avec un intervenant en médiation animale. Ainsi, le psychoéducateur en utilisant cet outil s'assure d'offrir au *sujet*, une intervention qui lui est adaptée, de choisir la médiation animale pour sa plus-value au sein de son intervention, de structurer son activité en tenant compte de l'impact de la présence de l'animal sur chacune des composantes, d'assurer des interactions *sujet*-animal éthiques, sécuritaires et qui favorisent l'atteinte des *objectifs* visés par l'intervention.

Sur le plan de la recherche, l'OSAPAA pourrait faciliter l'étude scientifique de la psychoéducation assistée par l'animal. En effet, le recours à l'OSAPAA permet de considérer les différentes composantes de l'activité facilitant la reproductibilité de cette dernière. L'élaboration de programmes d'intervention et leur évaluation sont facilitées, puisque l'OSAPAA permet d'isoler les différentes composantes de l'activité et d'en observer les effets. Les futures recherches pourraient, par exemple, étudier l'impact de l'espèce animale, du type de milieux, de la structure de l'équipe thérapeutique, du niveau d'interactions sujet-animal ou encore des techniques d'intervention sur les résultats de l'intervention.

Enfin, nous espérons par cette étude avoir mis en lumière la plus-value de la médiation animale en psychoéducation, l'intérêt de continuer la recherche dans ce domaine et la nécessité d'offrir des lignes directrices claires aux psychoéducateurs qui souhaitent intégrer l'animal à leur pratique.

Conclusion

Le choix de la médiation animale par le psychoéducateur ne doit en aucun cas faire de l'ombre à son professionnalisme et à son éthique.

Il est difficile de concevoir une intervention psychoéducative assistée par l'animal comme le simple ajout d'un animal au sein d'un milieu d'intervention. L'intégration de l'animal doit plutôt se voir telle une modalité d'intervention astucieusement choisie pour répondre à un objectif thérapeutique. La psychoéducation assistée par l'animal consiste à enrichir le potentiel expérientiel de l'activité par la rencontre *sujet*-animal puis d'utiliser les événements créés par cette dernière pour accompagner le *sujet* dans ses apprentissages. L'intervention doit donc être organisée et animée en tenant compte des caractéristiques du *sujet* et respecter les bonnes pratiques et les méthodes psychoéducatives. Le psychoéducateur doit également soutenir la relation humain-animal et profiter des leviers d'intervention qu'elle offre.

Aussi, outre la responsabilité d'offrir un service de qualité à la personne qui sollicite un accompagnement, le psychoéducateur devient responsable du bien-être d'un autre individu doué de sensibilité, l'animal partenaire d'intervention. En plus de mesurer et prévenir les risques associés aux interactions humain-animal, il doit gérer leur impact sur le bien-être de l'animal. En effet, les caractéristiques de l'espèce animale et de l'animal-individu, les tâches qui lui sont proposées ainsi que le contexte de l'intervention doivent être considérés lors de l'*organisation* de l'activité.

L'*OSAPAA* développé au sein de cette recherche propose de guider le psychoéducateur dans cette étape professionnelle qu'est l'*organisation*, afin que ce dernier structure son activité psychoéducative assistée par l'animal de manière professionnelle et éthique. Le processus de recherche dans lequel s'inscrit sa conception a permis de l'optimiser afin qu'il soit facile à utiliser, compatible avec les différents contextes d'intervention et qu'il réponde aux lignes directrices en psychoéducation et en intervention assistée par l'animal.

Références

- Allen, K., Blascovich, J. et Mendes, W. B. (2002). Cardiovascular reactivity and the presence of pets, friends, and spouses: The truth about cats and dogs. *Psychosomatic medicine*, 64(5), 727-739.
- Bélaïr, S. (2017). La médiation animale ou la clinique du lien. *L'école des parents*, 623(5), 101-131. <https://doi.org/10.3917/epar.s623.0101>
- Berget, B. et Grepperud, S. (2011). Animal-assisted interventions for psychiatric patients: Beliefs in treatment effects among practitioners. *European journal of integrative medicine*, 3(2), e91-e96.
- Bouchard, C. et Delbourg, C. (1995). *Effets bénéfiques des animaux sur notre santé*. A. Michel.
- Bouillon, C. (2018). La relation homme-animal au nouage de la médiation thérapeutique avec le cheval. *Topique*, 142(1), 121-134. <https://doi.org/10.3917/top.142.0121>
- Cavanagh, C. (2007). La thérapie assistée par l'animal appliquée à un contexte psychoéducatif [Mémoire de maîtrise inédit]. Université de Sherbrooke. <http://hdl.handle.net/11143/7624>
- Corporation des Zoothérapeutes du Québec. (2022a). *Code de déontologie de la corporation des zoothérapeutes du quebec*. <https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYGzbfRWZuqhehXMPPuRWbi/asset/files/code-deontologie-czq.pdf>
- Corporation des Zoothérapeutes du Québec. (2022b). *Critères d'adhésion et tarifs*. <https://membres.corpozootheapeute.com/fr/criteres-adhesion-et-tarifs>
- Corporation des Zoothérapeutes du Québec. (2022c). *Fiche d'activité - Document non publié*.
- Corporation des Zoothérapeutes du Québec. (2022d). *Qu'est-ce que la zoothérapie ?* <https://membres.corpozootheapeute.com/fr/zootherapie>
- Daigle, S., Couture, C., Renou, M., Potvin, P. et Rousseau, M. (2018). Spécificité identitaire, usage du vécu partagé et exercice contemporain de la psychoéducation. *Revue de psychoéducation*, 47(1), 135-156. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1046775ar>
- Day, T. (2014). *Getting started with equine assisted learning activities* (Édition du Kindle^e éd.). naturalhorsemanship.
- De Villers, B. et Servais, V. (2016). La médiation animale comme dispositif technique. Dans V. Servais (dir.) *La médiation. Théorie et Terrains* (p. 81-103). De Boeck Supérieur. <https://www-cairn-info.biblioproxy.uqtr.ca/la-mediation--9782807305410-page-81.htm>

- Dembicki, D. et Anderson, J. (1996). Pet ownership may be a factor in improved health of the elderly. *Journal of Nutrition for the Elderly*, 15(3), 15-31.
- Domènec, E. et Ristol, F. (2012). *Animal assisted therapy: Techniques and exercises for dog assisted interventions*. Smiles Ctac.
- Extra formation continue. (2022). *AEC Stratégies d'intervention en médiation animale - Zoothérapie*.
https://www.formationextra.com/images/programmes/Zoothérapie/AEC_Strategies_intervention_mediation_animale_zoothérapie_JNC10_5fc83.pdf
- Fredrickson-MacNamara, M., Butler, K. et Fine, A. (2006). The art of animal selection for animal-assisted activity and therapy programs. Dans A. Fine (dir.), *Handbook on animal-assisted therapy: Theoretical foundations and guidelines for practice* (2e éd., p. 121-147). Academic Press.
- Fredrickson, M. et Howie, A. R. (2000). Methods, standards, guidelines, and considerations in selecting animals for animal-assisted therapy: Part B: Guidelines and standards for animal selection in animal-assisted activity and therapy programs. Dans A. H. Fine (dir.), *Handbook on animal-assisted therapy: Theoretical foundations and guidelines for practice* (p. 99-114). Academic Press.
- Friedmann, E., Katcher, A. H., Lynch, J. J. et Thomas, S. A. (1980). Animal companions and one-year survival of patients after discharge from a coronary care unit. *Public health reports*, 95(4), 307-312.
- Garrity, T. F., Stallones, L. F., Marx, M. B. et Johnson, T. P. (1989). Pet ownership and attachment as supportive factors in the health of the elderly. *Anthrozoös*, 3(1), 35-44.
- Gaudet, S. p., Robert, D. et Lavoie, K. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : du questionnaire à la rédaction scientifique*. Presses de l'Université d'Ottawa (PUO).
- Gendreau, G. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Éditions Sciences et culture.
- Gilbert, C. (2015). Mieux vaut prévenir que guérir: comment sécuriser la relation Homme-Chien? *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*, 168(2), 84-89.
- Glenk, L. M., Kothgassner, O. D., Stetina, B. U., Palme, R., Kepplinger, B. et Baran, H. (2014). Salivary cortisol and behavior in therapy dogs during animal-assisted interventions: A pilot study. *Journal of Veterinary Behavior*, 9(3), 98-106.

- Gouvernement du Québec. (2022). *Code des professions*.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-26>
- Graham, J. R. (1992). The Haven, 1878-1930: A Toronto charity's transition from a religious to a professional ethos. *Histoire Sociale/Social History*, 25(50), 283-306.
- Granger, B. et Kogan, L. (2000). Animal-assisted therapy in specialized settings. Dans A. H. Fine (dir.), *Handbook on animal-assisted therapy: Theoretical foundations and guidelines for practice* (p. 213-236). Academic Press.
- Green, L. W. (2001). From research to “best practices” in other settings and populations. *American journal of health behavior*, 25(3), 165-178.
- Harvey, J. (2012). *L'utilisation de la zoothérapie en intervention sociale*. [Mémoire de maîtrise inédit]. Université du Québec à Chicoutimi.
- Harvey, S. et Loiselle, J. (2009). Proposition d'un modèle de recherche développement. *Recherches qualitatives*, 28(2), 95-117. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1085274ar>
- Henry, C. L. et Crowley, S. L. (2013). The psychological and physiological effects of using a therapy dog in mindfulness training. *Anthrozoös*, 28(3), 385-402.
- Hoagwood, K. E., Acri, M., Morrissey, M. et Peth-Pierce, R. (2017). Animal-assisted therapies for youth with or at risk for mental health problems: A systematic review. *Applied developmental science*, 21(1), 1-13.
- International Association of Human-Animal Interaction Organizations. (2018). *Livre blanc de l'IAHAIO*. <https://iahaio.org/wp/wp-content/uploads/2021/01/iahaio-white-paper-2018-french.pdf>
- Karsenti, T. et Savoie-Zajc, L. (2018). *La recherche en éducation : étapes et approches* (4e édition.). Presses de l'Université de Montréal.
<http://proxy.uqtr.ca/login.cgi?action=login&u=uqtr&db=ebsco&ezurl=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&scope=site&db=nlebk&db=nlabk&AN=1919701>
- Loiselle, J. et Harvey, S. (2007). La recherche développement en éducation : fondements, apports et limites. *Recherches qualitatives*, 27(1), 40-59.
<https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1085356ar>
- MacNamara, M., Moga, J. et Pachel, C. (2019). What's love got to do with it? Selecting Animals for Animal-Assisted Mental Health Interventions. Dans A. H. Fine (dir.), *Handbook on Animal-Assisted Therapy: Foundations and Guidelines for Animal-Assisted Interventions* (5e éd. p. 101-113). Academic Press.

- Matuszek, S. (2010). Animal-facilitated therapy in various patient populations: systematic literature review. *Holistic Nursing Practice*, 24(4), 187-203. <https://doi.org/10.1097/HNP.0b013e3181e90197>
- McGrath, A. (2013). Animals in psychotherapy: Effects on therapeutic process. *Dissertation Abstracts International: Section B: The Sciences and Engineering*, 74(2-B(E)). <http://proxy.uqtr.ca/login.cgi?action=login&u=uqtr&db=ebsco&ezurl=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=psyh&AN=2013-99161-194&site=ehost-live>
- McNicholas, J., Gilbey, A., Rennie, A., Ahmedzai, S., Dono, J.-A. et Ormerod, E. (2005). Pet ownership and human health: a brief review of evidence and issues. *Bmj*, 331(7527), 1252-1254.
- Mills, D., Rogers, J., Kerulo, G., Bremhorst, A. et Hall, S. (2019). Getting the right dog for the right job for Animal-Assisted Interventions (AAI): Essential understanding of dog behavior and ethology for those working within AAI. Dans A. H. Fine (dir.), *Handbook on Animal-Assisted Therapy: Foundations and Guidelines for Animal-Assisted Interventions* (5e éd. p. 115-131). Academic Press. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-815395-6.00009-2>
- Mulcahy, C. et McLaughlin, D. (2013). Is the tail wagging the dog? A review of the evidence for prison animal programs. *Australian Psychologist*, 48(5), 370-378.
- Nafstad, P., Magnus, P., Gaarder, P. et Jaakkola, J. (2001). Exposure to pets and atopy-related diseases in the first 4 years of life. *Allergy*, 56(4), 307-312.
- Ng, Z. Y., Albright, J. D., Fine, A. H. et Peralta, J. M. (2019). Chapter 12 - Our Ethical and Moral Responsibility: Ensuring the Welfare of Therapy Animals. Dans A. H. Fine (dir.), *Handbook on Animal-Assisted Therapy: Foundations and Guidelines for Animal-Assisted Interventions* (5e éd. p. 175-198). Academic Press. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/B978-0-12-815395-6.00012-2>
- O'Callaghan, D. M. et Chandler, C. K. (2011). An exploratory study of animal-assisted interventions utilized by mental health professionals. *Journal of Creativity in Mental Health*, 6(2), 90-104.
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2018). *Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur au Québec*. <https://ordrepsed.qc.ca/wp-content/uploads/2022/04/Rf-de-compences-Version-adopte-par-le-CA-duconseil-17-mai-2018-1.pdf>
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2021). *Code de déontologie des psychoéducateurs et psychoéducatrices*. <https://ordrepsed.qc.ca/wp->

[content/uploads/2022/03/Code-de-deontologie-des-psychoeducateurs-et-psychoeducatrices-du-Quebec.pdf](https://ordrepsest.qc.ca/uploads/2022/03/Code-de-deontologie-des-psychoeducateurs-et-psychoeducatrices-du-Quebec.pdf)

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2022a). *Admission régulière*. <https://ordrepsest.qc.ca/devenir-membre-de-lordre/admission-reguliere/>

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2022b). *Mandat*. <https://ordrepsest.qc.ca/ordre/mandat/>

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2022c). *Qui sont les psychoéducateurs et psychoéducatrices ?* <https://ordrepsest.qc.ca/les-psychoeducateurs-et-psychoeducatrices/qui-sont-les-ps-ed/>

Ownby, D. R., Johnson, C. C. et Peterson, E. L. (2002). Exposure to dogs and cats in the first year of life and risk of allergic sensitization at 6 to 7 years of age. *Jama*, 288(8), 963-972.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin. <https://www.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019.htm>

Parish-Plass, N. (2013). *Animal-assisted psychotherapy: Theory, issues, and practice*. Purdue University Press.

Pet Partners. (2018). *Standards of Practice for Animal-Assisted Interventions* (Édition du Kindle). Pet Partners.

Pet Partners. (2022). *Terminology*. <https://petpartners.org/learn/terminology/>

Puskas, D., Caouette, M., Mailloux, C. et D., D. (2012). *L'accompagnement psychoéducatif : vécu partagé et partage du vécu*. Béliveau éditeur.

Renou, M. (2005). *Psychoéducation : une conception, une méthode*. Sciences et culture.

Résilienfrance. (2022). *Médiation animale*. <https://www.resilienfrance.org/definition-mediation-animale>

Serpell, J. (1991). Beneficial effects of pet ownership on some aspects of human health and behaviour. *Journal of the royal society of medicine*, 84(12), 717-720.

Serpell, J. (2011). Historical and cultural perspectives on human-pet interactions. Dans P. H. McCardle (dir), *Animals in our lives: Human-animal interaction in family, community, and therapeutic settings*, (1e éd. p. 11-22). Brookes Publishing

- Shani, L. (2017). Animal-assisted dyadic therapy: A therapy model promoting development of the reflective function in the parent–child bond. *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 22(1), 46-58.
- Stewart, L. A. (2014). *Competencies in animal assisted therapy in counseling: a qualitative investigation of the knowledge, skills and attitudes required of competent animal assisted therapy practitioners* [Thèse de doctorat inédite]. Georgia State University.
- Synergie plumes et poils. (2022). *Formation complète*. <https://synergiepp.com/formation-complete/>
- Tremblay, M. (2001). *L'adaptation humaine : un processus biopsychosocial à découvrir* (2e éd.^e éd.). Éditions Saint-Martin.
- VanFleet, R., Fine, A. H. et Faa-Thompson, T. (2019). Application of Animal-Assisted Interventions in Professional Mental Health Settings: An Overview of Practice Considerations. Dans A. H. Fine (dir.), *Handbook on Animal-Assisted Therapy: Foundations and Guidelines for Animal-Assisted Interventions* (5e éd. p. 225-248). Academic Press. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/B978-0-12-815395-6.00015-8>
- Vas, J., Topál, J., Gácsi, M., Miklósi, A. et Csányi, V. (2005). A friend or an enemy? Dogs' reaction to an unfamiliar person showing behavioural cues of threat and friendliness at different times. *Applied Animal Behaviour Science*, 94(1-2), 99-115.

Appendice A
Questionnaire investigatif

Questionnaire investigatif

Commentaire libre

- *Comment avez-vous vécu cette expérimentation?*

Versatilité

- *Combien de fois avez-vous utilisé l'outil?*
- *Si vous ne l'avez jamais utilisé, indiquez la raison*
- *Pour combien de sujets différents avez-vous utilisé l'outil?*
- *Quelles difficultés/problématiques rencontraient les sujets pour lesquels vous avez utilisé l'outil?*
- *L'outil est-il adapté à l'intervention auprès des personnes vivant ces problématiques?*
- *Quelle est l'espèce animale avec laquelle vous avez collaboré lors des activités planifiées avec l'outil?*
- *L'outil est-il adapté à l'intervention assistée de ces partenaires animaux?*
- *Dans quels milieux se sont déroulés les activités que vous avez planifiées avec l'outil?*
- *L'outil est-il adapté à l'intervention dans ces milieux?*

Ergonomie

- *L'outil est-il facile à utiliser?*
- *En quoi le guide d'utilisation a-t-il aidé à utiliser l'outil? Comment le guide d'utilisation aurait pu vous aider davantage?*
- *L'utilisation de cet outil pour planifier vos activités, a-t-elle exigé de votre part d'adapter vos pratiques des opérations professionnelles qui précèdent et qui suivent celle de la planification de l'intervention? Si oui, lesquelles et de quelle manière?*

Pertinence

- *Globalement, en quoi cet outil a-t-il facilité la planification de vos activités?*
- *En quoi l'utilisation de l'outil a-t-elle aidé à adapter vos activités aux sujets (capacités, intérêts, limites, besoins)? Comment l'outil aurait pu vous aider davantage?*
- *En quoi l'utilisation de l'outil a-t-elle aidé à adapter vos activités aux animaux partenaires (capacités, besoins, apports)? Comment l'outil aurait pu vous aider davantage?*
- *En quoi l'utilisation de l'outil a-t-elle aidé à optimiser l'assistance de l'animal (stratégie d'intervention permettant d'atteindre plus facilement les objectifs thérapeutiques)?*
- *En quoi l'utilisation de l'outil a-t-elle aidé à adapter vos activités aux milieux (capacités, limites)? Comment l'outil aurait pu vous aider davantage?*
- *En quoi l'utilisation de l'outil a-t-elle aidé à adapter à respecter les meilleures pratiques en psychoéducation? Comment l'outil aurait pu vous aider davantage?*
- *En quoi l'utilisation de l'outil a-t-elle aidé à adapter à respecter les meilleures pratiques en intervention assistée par l'animal? Comment l'outil aurait pu vous aider davantage?*

Appendice B

Certificat d'éthique de la recherche avec des êtres humains



CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS

En vertu du mandat qui lui a été confié par l'Université, le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains a analysé et approuvé pour certification éthique le protocole de recherche suivant :

Titre : **Développement d'un outil de planification d'une activité psychoéducatrice assistée par l'animal**

Chercheur(s) : Lydie Fontaine
Département de psychoéducation

Organisme(s) : Aucun financement

N° DU CERTIFICAT : CER-21-275-07.13

PÉRIODE DE VALIDITÉ : Du 19 mai 2021 au 19 mai 2022

En acceptant le certificat éthique, le chercheur s'engage à :

- Aviser le CER par écrit des changements apportés à son protocole de recherche avant leur entrée en vigueur;
- Procéder au renouvellement annuel du certificat tant et aussi longtemps que la recherche ne sera pas terminée;
- Aviser par écrit le CER de l'abandon ou de l'interruption prématurée de la recherche;
- Faire parvenir par écrit au CER un rapport final dans le mois suivant la fin de la recherche.

Me Richard LeBlanc
Président du comité

Fanny Longpré
Secrétaire du comité



CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - PSYCHOLOGIE ET PSYCHOÉDUCATION

En vertu du mandat qui lui a été confié par l'Université, le Comité d'éthique de la recherche - Psychologie et Psychoéducation a analysé et approuvé pour certification éthique le protocole de recherche suivant :

Titre : **Développement d'un outil de planification d'une activité psychoéducative assistée par l'animal**

Chercheur(s) : Lydie Fontaine
Département de psychoéducation

Organisme(s) : Aucun financement

N° DU CERTIFICAT : CER-21-275-07.13

PÉRIODE DE VALIDITÉ : Du 19 mai 2022 au 19 mai 2023

En acceptant le certificat éthique, le chercheur s'engage à :

- Aviser le CER par écrit des changements apportés à son protocole de recherche avant leur entrée en vigueur;
- Procéder au renouvellement annuel du certificat tant et aussi longtemps que la recherche ne sera pas terminée;
- Aviser par écrit le CER de l'abandon ou de l'interruption prématurée de la recherche;
- Faire parvenir par écrit au CER un rapport final dans le mois suivant la fin de la recherche.

Charles Viau-Quesnel
Président du comité

Marie-Eve St-Germain
Secrétaire du comité

Appendice C

Formulaire de consentement

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche :	Développement d'un outil de planification d'une activité psychoéducatrice assistée par l'animal
Mené par :	Lydie Fontaine, Département de psychoéducation, Maitrise en psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières
Sous la direction de :	Martin Caouette, département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières, Professeur
Membres de l'équipe de recherche :	Lydie Fontaine et Martin Caouette

Préambule

Votre participation à cette recherche, qui vise à améliorer la qualité des services de psychoéducation assistée par l'animal, serait grandement appréciée. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire d'information et de consentement, veuillez prendre le temps de lire ce formulaire. Il vous aidera à comprendre ce qu'implique votre éventuelle participation à la recherche de sorte que vous puissiez prendre une décision éclairée à ce sujet.

Ce formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles au chercheur responsable de ce projet de recherche ou à un membre de son équipe de recherche. Sentez-vous libre de leur demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair. Prenez tout le temps dont vous avez besoin pour lire et comprendre ce formulaire avant de prendre votre décision.

Objectifs et résumé du projet de recherche

Les objectifs de ce projet de recherche sont de (1) développer un outil de planification d'une activité psychoéducatrice assistée par l'animal et (2) d'évaluer la fonctionnalité de cet outil auprès de psychoéducateurs formés en intervention assistée par l'animal.

Nature et durée de votre participation

Votre participation à ce projet de recherche se décompose en 4 étapes :

Étapes	Objectifs	Durée	Modalités
Étape 1 : Rencontre 1	Le chercheur présente le projet et l'outil aux participants par les chercheurs	Environ 90 minutes	En groupe, sur TEAMS



Étape 2 : Mise à l'essai	Les participants utilisent l'outil au sein de leur pratique professionnelle	Environ 1 mois	Individuel, lors de la pratique professionnelle
Étape 3 : Entretien	Les participants partagent leur vécu en lien avec l'utilisation de l'outil au chercheur	Environ 90 minutes	En individuel, sur TEAMS
Étape 4 : Rencontre 2	Le chercheur partage l'outil modifié à la suite à leur rétroactions	Environ 90 minutes	En groupe, sur TEAMS

Risques et inconvénients

Aucun risque n'est associé à votre participation. Le temps consacré au projet, soit environ 8 heures, demeure le seul inconvénient.

Avantages ou bénéfices

La contribution à l'avancement des connaissances au sujet de la psychoéducation assistée par l'animal est le seul bénéfice prévu à votre participation.

Compensation ou incitatif

Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

Confidentialité

Les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Votre confidentialité sera assurée par la dénominalisation des données rapportées. Les résultats de la recherche, qui pourront être diffusés sous forme de mémoire de maîtrise, ne permettront pas d'identifier les participants.

Les données recueillies seront conservées dans une base de données protégée par un mot de passe. Ces données seront gardées sur une clé USB protégée par un mot de passe. La clé USB sera gardée dans un classeur fermé avec une clé au 153 rue du Faubourg, Saint-Pacôme, G0L3X0, Québec. Les seules personnes qui y auront accès seront Lydie Fontaine et Martin Caouette. Toutes ces personnes ont signé un engagement à la confidentialité. Les données seront détruites par Lydie Fontaine, en procédant à un formatage bas niveau des données de la clé USB, un an après le dépôt final du mémoire et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent document.

Participation volontaire

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, de refuser de répondre à certaines questions ou de vous retirer en tout temps sans préjudice et sans avoir à fournir d'explications. Si vous décidez de vous retirer, les données accumulées seront gardées avec votre consentement.

Responsable de la recherche

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question concernant ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec Lydie Fontaine à lydie.fontaine@uqtr.qc.ca

Surveillance des aspects éthique de la recherche



Cette recherche est approuvée par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières et un certificat portant le numéro CER-21-275-07.13 a été émis le 19 mai 2021.

Pour toute question ou plainte d'ordre éthique concernant cette recherche, vous devez communiquer avec la secrétaire du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières, par téléphone (819) 376-5011, poste 2129 ou par courrier électronique CEREH@uqtr.ca.

CONSENTEMENT

Engagement de la chercheuse ou du chercheur

Moi, Lydie Fontaine, m'engage à procéder à cette étude conformément à toutes les normes éthiques qui s'appliquent aux projets comportant la participation de sujets humains.

Consentement du participant

Je, [nom du participant], confirme avoir lu et compris la lettre d'information au sujet du projet Développement d'un outil de planification d'une activité psychoéducative assistée par l'animal. J'ai bien saisi les conditions, les risques et les bienfaits éventuels de ma participation. On a répondu à toutes mes questions à mon entière satisfaction. J'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation est entièrement volontaire et que je peux décider de me retirer en tout temps, sans aucun préjudice.

- Je consens à être enregistré
- Je m'engage à respecter la confidentialité des participants et des renseignements partagés lors du groupe de discussion.
- Je comprends que le choix d'utiliser l'outil demeure ma responsabilité professionnelle

J'accepte donc librement de participer à ce projet de recherche

Participant:	Chercheur :
Signature :	Signature :
Nom :	Nom :
Date :	Date :

Résultats de la recherche

Un résumé des résultats sera envoyé aux participants qui le souhaitent. Ce résumé ne sera cependant pas disponible avant décembre 2021. Indiquez l'adresse postale ou électronique à laquelle vous souhaitez que ce résumé vous parvienne :

Adresse :

Si cette adresse venait à changer, il vous faudra en informer le chercheur.